

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr. N° 365. Vol. XV. — SAMEDI 23 FÉVRIER 1850. Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Prix de chaque N° 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75 Bureaux : rue Richelieu, 60. Ab. pour l'étranger. — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

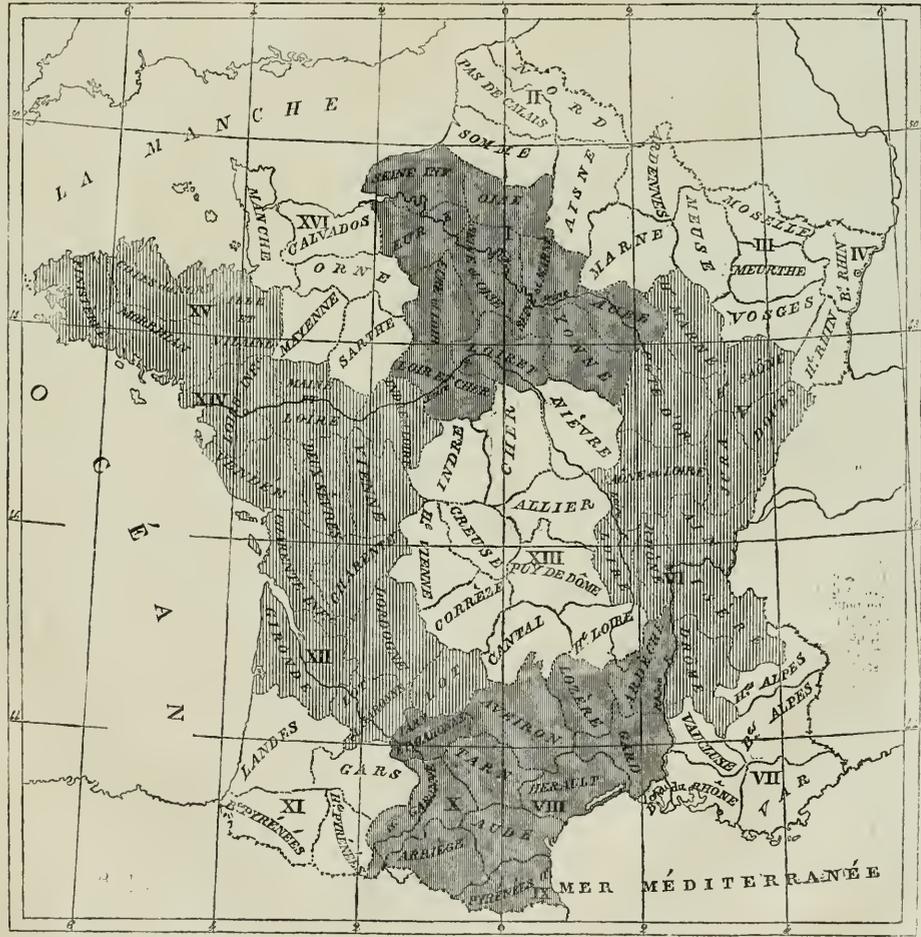
SOMMAIRE

Tableau des divisions militaires. — Histoire de la semaine. — Voyage à travers les journaux. — Courrier de Paris. — Les notes de Luigi (suite). — Notes et études sur les publicistes contemporains (2^e article). — Revue littéraire. — Procédés du docteur Boucherie pour conserver les bois. — Études céramiques par M. Ziegler. — Chemin de fer de Paris à Arisgon. — Bibliographie. — Rail-way flottant sur le Forth. — Variétés.

Croniques : Carte des grands commandements militaires. — L'ancienne Force. — La nouvelle Force, prison cellulaire; Tentative d'évasion de la Conciergerie; La chasse aux truffes. — Revers de quelques médailles, 3 études par Valentin. — Procédés du docteur Boucherie, 2 gravures. — Études céramiques, 6 gravures. — Vue du rail-way flottant sur le Forth. — Rebus.

TABLEAU DES DIVISIONS MILITAIRES.

- 1^{re} Division. — PARIS.** — Soubdivisions : Paris, Seine. — Versailles, Seine-et-Oise, Oise. — Orléans, Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir. — Melun, Seine-et-Marne. — Rouen, Seine-Inférieure, Eure. — Troyes, Yonne, Rube.
- 2^e Division. — LILLE.** — Soubdivisions : Lille, Nord. — Arras, Somme, Pas-de-Calais. — Laon, Aisne.
- 3^e Division. — METZ.** — Soubdivisions : Metz, Moselle. — Nancy, Meurthe, Vosges. — Châlons, Marne. — Verdun, Meuse. — Mézières, Ardennes.
- 4^e Division. — STRASBOURG.** — Soubdivisions : Strasbourg, Bas-Rhin. — Colmar, Haut-Rhin.
- 5^e Division. — BESANCON.** — Soubdivisions : Besancon, Doubs. — Dijon, Haute-Marne, Côte-d'Or. — Châlons-sur-Saône, Jura, Saône-et-Loire. — Vesoul, Haute-Saône.
- 6^e Division. — LYON.** — Soubdivisions : Grenoble, Isère, Drôme. — Lyon, Au, Rhône, Loire.
- 7^e Division. — MARSEILLE.** — Soubdivisions : Marseille, Bouches-du-Rhône. — Toulon, Var. — Arles, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse.
- 8^e Division. — MONTPELLIER.** — Soubdivisions : Montpellier, Hérault. — Nîmes, Gard, Ardèche. — Rodez, Lozère, Aveyron.
- 9^e Division. — PERPIGNAN.** — Soubdivisions : Perpignan, Pyrénées-Orientales. — Carcassonne, Ariège, Aude.
- 10^e Division. — TOULOUSE.** — Soubdivisions : Toulouse, Haute-Garonne. — Montauban, Tarn, Tarn-et-Garonne.
- 11^e Division. — BAYONNE.** — Soubdivisions : Bayonne, Landes, Basses-Pyrénées. — Auch, Gers, Hautes-Pyrénées.
- 12^e Division. — BORDEAUX.** — Soubdivisions : Bordeaux, Gironde. — L'arrichelle, Charente, Charente-Inférieure. — Périgueux, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne.
- 13^e Division. — CLERMONT-FERRAND.** — Clermont, Puy-de-Dôme. — Bourges, Indre, Cher. — Limoges, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze. — Le Puy, Cantal, Haute-Loire. — Moulins, Nièvre, Allier.
- 14^e Division. — NANTES.** — Soubdivisions : Nantes, Loire-Inférieure. — Napoléon-Vendée, Vendée, Deux-Sèvres. — Angers, Maine-et-Loire. — Tours, Vienne, Indre-et-Loire.
- 15^e Division. — RENNES.** — Soubdivisions : Rennes, Ille-et-Vilaine. — Brest, Finistère. — Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord. — Vannes, Morbihan.
- 16^e Division. — CAEN.** — Soubdivisions : Caen, Calvados. — Saint-Lô, Manche. — Le Mans, Mayenne, Sarthe. — Alençon, Orne.
- 17^e Division. — BASTIA.** — Soubdivisions : Ajaccio, Corse.



Carte des grands commandements militaires.

Les divisions teintes en clair à l'Ouest sont placées sous le commandement du général Castellane; — les divisions teintes en clair à l'Est sont sous le commandement du général Gemoz; — La teinte foncée au Nord est sous le commandement du général Changerois; — enfin, les divisions teintes foncée au Sud sont sous le commandement du général Rostolen. Les parties blanches ce sont pas soumises en régime de nouvelle création.

Histoire de la semaine.

Après le vote de l'article 7 de la loi de l'enseignement et des articles suivants jusqu'à l'article 17, on ne signale rien d'important, si ce n'est un amendement de M. Barthélemy Saint-Hilaire qui rend le grade de licencié nécessaire pour occuper les fonctions de recteur, amendement voté par 397 voix contre 145. Ce que l'Assemblée a voulu pour les recteurs, elle devait le vouloir pour les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie. Jusqu'ici la commission et le gouvernement avaient marché d'accord sur toutes les questions essentielles. Pour la première fois, ils se sont divisés sur un point de quelque importance. L'ordre en discussion était l'article 17, relatif à la nomination des inspecteurs généraux et des inspecteurs d'académie. Il s'agissait, en premier lieu, de fixer les catégories dans lesquelles seraient nécessairement choisis les inspecteurs. Sur ce premier point, nous n'avons que les catégories proposées par la commission ont paru trop étroites; on s'est entendu pour que l'éclair et pour combler quelques lacunes indiquées par le ministre de l'instruction publique. Le second point était de savoir si les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie seraient obligés d'avoir le grade de licencié. Sur ce point encore la commission s'est rendue sans coup férir au vu du ministre en revenant à la disposition du projet primitif. Ainsi, pour être nommé inspecteur général ou inspecteur d'académie, il faudra remplir ces deux conditions : être licencié, avoir dix ans d'exercice, indépendamment du stage.

A cette condition de la licence le projet de la commission en ajoutait une autre qui n'existait pas dans le projet primitif : elle consistait dans une liste d'admissibilité présentée par le conseil supérieur de l'instruction publique. Cette liste d'admissibilité serait-elle plus ou moins nombreuse? Le projet de la commission était muet sur ce point; il ne fixait aucune limite. M. Barthélemy Saint-Hilaire a voulu réparer cette omission par un amendement qui obligeait le ministre à choisir les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie sur une liste de trois candidats présentés par le conseil. Cet amendement, accepté par la commission, est devenu le sujet d'une discussion vive et animée entre M. Thiers, qui le soutenait au nom de la commission, et le ministre de l'instruction publique, M. de Parieu, qui le combattait avec beaucoup de résolution et de fermeté. Le but de la commission, très-franchement exposé par M. Thiers, était facile à comprendre : elle voulait assurer au corps enseignant une garantie contre la fragilité du pouvoir ministériel et l'arbitraire des bureaux. Les ministres passent, les bureaux restent. Quoi de plus naturel que l'influence des bureaux l'emporte sur celle du ministre? Le ministre signe mais ce sont les bureaux qui nomment, et les bureaux ne sont pas responsables. Quoi de plus simple que de chercher un remède à cet abus? Nous croyons qu'il est nécessaire de limiter le pouvoir ministériel et de l'assujettir au contrôle supérieur du conseil de l'instruction publique. Nous croyons que le corps enseignant a le droit d'obtenir des garanties du même ordre que celles qui sont établies en faveur de l'armée. Mais le principe admis, nous croyons que M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. Thiers en ont fait une application trop absolue et trop rigoureuse. Qu'il représente l'Etat ou qu'il représente la société, le ministre de l'instruction publique n'en est pas moins un ministre comme les autres, égal aux autres devant la Constitution, et à ce titre, légalement responsable des nominations qu'il a signées. Or est-il juste que le ministre soit responsable de nominations qu'il n'a pas librement faites? Car on sait qu'avec une liste de trois candidats il est toujours facile de forcer la main au ministre. Ajoutons qu'en repoussant la liste de trois candidats il faisait une concession importante : il acceptait l'obligation de prendre l'avis du conseil sur la nomination des inspecteurs généraux; toutefois, il croyait cette disposition inutile en ce qui concerne les inspecteurs d'académie. La proposition de M. de Parieu, ainsi conçue, a été mise aux voix par assis et levé, et adoptée à une majorité considérable, c'est vrai. Mais le scrutin qui s'est ensuite ouvert sur l'ensemble de l'article a confirmé ce premier résultat à la majorité de 300 voix contre 266.

La séance a fini par un assez long débat sur l'article 19. Aux termes de cet article, l'inspection des établissements libres ne pourra porter que sur la moralité, sur le respect de la Constitution et des lois, et sur l'hygiène. On comprend, en effet, que l'inspection ne peut porter sur l'enseignement lui-même, sur les méthodes suivies dans les établissements libres, sans porter atteinte à la liberté de ces établissements. Un amendement de M. Wallon, qui avait pour but de modifier le projet en ce sens, était donc difficile à défendre. Les efforts chaleureux que M. Coquerel a faits en faveur de cet amendement n'ont pu lui donner aucune chance. Repoussé par M. Fresneau, au nom de la commission, il n'a pas été soutenu par le gouvernement. Toutefois les termes de cet article étaient évidemment trop absolus. Pour savoir si l'enseignement est conforme à la morale, à la Constitution et aux lois, ne faut-il pas que l'inspection porte jusqu'à certain point sur l'enseignement lui-même? Sur la demande de M. de Parieu, l'article du projet a été modifié de manière à ne laisser aucune équivoque. D'après cette rédaction nouvelle, l'inspection ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois.

La séance de mardi s'est ressentie de l'émotion de la veille; la majorité, encore une fois divisée, n'apportait qu'une sorte d'indifférence et de distraction aux débats relatifs au titre 2 de la loi, celui qui concerne l'instruction primaire. Onze articles ont été votés ou renvoyés à la commission sans vive discussion. — A la fin de la semaine dernière, vendredi 15, une séance a été employée à entendre des interpellations sur la mise au secret de M. Proudhon. Il paraît qu'une certaine liberté avait été laissée à Erostrato

tandis qu'il s'évertuait avec tant de violence et de succès à mettre le feu aux pagodes des autres socialistes ses confrères. Cette besogne linie, M. Proudhon a commencé une autre campagne dont le but était moins agréable à l'autorité. La porte de sa prison s'est fermée alors, et n'a pu se rouvrir à la demande de deux de ses amis, MM. Lalou et Boyssat. — On a ensuite discuté la proposition de M. Nadaud sur les corporations ouvrières. Nous retrouverons cette question renvoyée malgré une opposition très-ardente de M. Léon Faucher, à une seconde délibération par 303 voix contre 296. Ce vote a été rendu samedi avant d'entendre les interpellations de M. Pascal Duprat sur le décret du 12 février qui crée les grands commandements militaires dont nous donnons les divisions dans la carte qui ouvre ce numéro. L'Assemblée a passé à l'ordre du jour par et simple par 437 voix contre 483, mais l'ordre du jour ne termine pas toutes les affaires.

En effet, M. de la Moskowa est venu protester mardi, après trois jours de réflexion, propos des accusations dirigées par M. Pascal Duprat contre le but de cette création nouvelle des gouvernements militaires. L'Assemblée presque à l'unanimité a refusé de s'associer au moyen proposé par M. de la Moskowa de témoigner de sa confiance.

La séance de mercredi a commencé par un court débat sur la proposition de M. de Mortemart, tendante à modifier l'article du règlement relatif au scrutin public. D'après cette proposition, le scrutin public ne pouvait être demandé qu'après deux épreuves douteuses et sur l'ensemble des projets de loi. L'intention de M. de Mortemart était de remédier à l'abus si fréquent et vraiment péril que la Montagne a fait du scrutin public. Mais le remède proposé par l'honorable membre a soulevé des objections nombreuses et bien fondées. On a reconnu que le scrutin public était une garantie bonne à conserver pour la majorité comme pour la minorité. La proposition, après avoir été développée par son auteur et combattue par M. Vesin, rapporteur, a été rejetée à la majorité de 399 voix contre 167.

Le surplus des événements de la semaine se rapporte aux discussions préparatoires pour les élections du 10 mars. De chaque côté, la parole est aux excités, et il n'y aura pas une liste pour les hommes sages et les électeurs de quelque prévoyance.

On a fait grand bruit également ces jours-ci d'une brochure signée Chenu qui est un pamphlet d'une affreuse violence contre des hommes que nous n'aimons pas, et que nous accusons déjà de mauvais goût et de mauvaises manières quand d'autres très-ardents aujourd'hui à fournir la boue qu'on leur jette au visage, se montraient moins sévères à leur égard. Cet écrit est une machine électorale préparée depuis longtemps et annoncée d'abord il y a deux mois dans le *Courrier Français* sous le nom fameux de La Hlodde. Celui-ci, a dit-on, pour collaborateur cet illustre publiciste qui se révèle périodiquement sous le pseudonyme de *Vauté* à l'époque des élections. On a pensé que le nom de Chenu était moins avil que les deux autres; mais voici que la lumière se fait; il est trop tard, le coup est porté. On nous annonce à présent des Mémoires de police sur les hommes et les choses des précédents gouvernements. Nous n'y sommes pas, et si bien finissons-nous qu'il ne tiendra pas aux misérables de tous les partis que le monde juive la France comme un repaire de bandits et de débauchés.

Dieu protège la France!
— On lit dans la *Gazette de Posen* du 14, que le prince Paskevitch a donné l'assurance la plus formelle qu'en cas de conflit sérieux la Grèce pourrait compter sur le secours de la Russie, et que notamment le cabinet de Saint-Petersbourg ne consentirait jamais à l'occupation par les Anglais des îles Sapientia et Elaphoniss. Les préparatifs de guerre sont poussés avec une telle activité qu'il faut nécessairement penser que la Russie est prête à intervenir par les armes, le cas échéant.

— La *Gazette de Madrid* publie le texte de la déclaration faite par le premier médecin du palais relativement à la grossesse de la reine. Cette déclaration a été transmise au président du conseil par le premier gentilhomme de la chambre à qui elle avait été adressée.

— Les journaux de Turin sont dénués de tout intérêt. Dans la séance de la chambre des députés du 15, M. Brofferio a interpellé le ministre sur le dernier mandement de l'évêque de Saluces, MM. Borella et Chio ont parlé sur le même sujet. Le ministre de la justice a déclaré que le ministère avait été unanime à trouver inconvenantes quelques expressions de ce mandement et qu'il avait pris des mesures en conséquence.

Le ministre a adhérent ensuite à un ordre du jour qui blâme la conduite de l'évêque, et la séance a été levée.

— La *Feuille du Peuple allemand* publie la dernière note adressée par le cabinet de Vienne au cabinet de Berlin au sujet de l'Etat fédératif restreint.

Voyage à travers les Journaux.

Je ne dirai pas que la *Patrie* est sauvée; ce serait une affirmation peut-être audacieuse. Je me bornerai à constater la révolution de palais qui vient de s'opérer dans cette feuille du matin et du soir. La *Patrie* du matin, chagrin; la *Patrie* du soir, espoir, disent mesdames les conservateurs pour établir une distinction entre ces deux élections parfaitement semblables. Toujours est-il que le propriétaire de ce journal semi-officiel du rachat depuis longtemps à motuler des périodes plus jennes et un style plus vaire à sa rédaction qui ne craignait pas de s'égarer quelquefois dans les sentiers glissants de la fantaisie grammaticale. La prétention de M. Delamarre n'est pas de conquérir des abonnés. M. Delamarre est un homme de goût, quelque banquier, qui s'inquiète peu du public. Il ne voit dans son journal qu'un objet de luxe, il a un journal comme un agent de change bien posé à une danseuse Journal ou danseuse cela coûte gros, le journal surtout. L'honorable M. Delamarre consacre annuel-

lement sur son budget une certaine somme destinée à subvenir à l'entretien de la *Patrie*, et il se règle là-dessus, sans se préoccuper le moins du monde de cette chose aléatoire qui s'appelle les mandats sur la poste. Après les tristes jours de juin la *Patrie* fit un tirage extraordinaire de soixante mille numéros. Cela dura quelques jours, et, pour la première fois, le caissier vit tomber dans sa caisse un argent étranger. Étonné d'un phénomène aussi inattendu et aussi extraordinaire, M. Delamarre prit immédiatement ses mesures pour qu'il ne se renouvelât plus. Il s'empressa de diminuer le prix et d'agrandir le format de la *Patrie*, ce qui constituait une notable augmentation de dépenses. Le lot de ce propriétaire désintéressé a été complètement atteint. Depuis l'époque dont je viens de parler, le journal particulier de M. Delamarre a repris sa marche ordinaire, et l'on assure qu'il n'a pas eu à subir l'humiliation du moindre bénéfice.

Un conçoit qu'un homme à qui ses moyens pécuniaires permettent de faire rédiger, composer et tirer un journal pour son usage exclusif ait le droit d'être difficile en matière de rédaction. Jusqu'à ce jour, il faut bien le dire, les écrits ordinaires de M. Delamarre l'avaient traité en gormand plutôt qu'en gourmet. La nourriture qui lui était servie était abondante mais d'une qualité inférieure. Chaque matin la nappe de la *Patrie* était surchargée de *pièces de bouf politiques, d'entrefilets littéraires et de canards* de toute sorte; mais on se lasse de tout, même de canards; si bien que M. Delamarre, fatigué de cette hygiène monotone et redoutant peut-être une gastrite intellectuelle, prit l'héroïque parti de changer le personnel de sa cuisine politique. Dans un moment de digestion difficile, il mit tous ses marmittons à la porte et s'adressa à trois chefs d'office avant-agement connus pour les épices et les condiments dont ils assaisonnaient la sauce de leur pensée. A l'heure où j'écris, MM. Forcade et Solar sont dans toute l'ardeur du coup de feu. M. Granier de Cassagnac est attendu.

MM. Granier de Cassagnac et Solar sont connus (sisez l'époque). Depuis la révolution de février M. de Cassagnac avait mis sa phrase dans le fourreau et était allé enlour sa personne et sa gloire dans un castel de la Gascogne. Si lui arrivait de rompre le silence de temps en temps, c'était pour s'adresser aux lecteurs du *Courrier de la Gironde*. Ainsi avait fait Henri Bonfante après la confection du *Journal de Paris*, cette *Époque* prématurée. Les propositions avancées du propriétaire de la *Patrie* vont rappeler dans la capitale M. Granier de Cassagnac. Cet illustre chevalier de la polémique, suivi de son fidele écuyer Solar, remettra au vent cette terrible flamberge qui consacrera naguère à la défense de sa défunte dame la monarchie de 1830. M. Granier de Cassagnac voudrait-il épouser la République en secondes nocces? Je l'ignore, mais ce que je suis bien, c'est qu'il n'y a que M. de Cassagnac, ou, à son défaut, M. Solar, qui soient capables d'écrire la phrase suivante que je trouve dans la *Patrie* du 15 février :

« Ah ! vous dites que le nouveau groupement des divisions » place la France sous le gouvernement militaire; vous dé- » noncez le despotisme du sabre; vous voulez faire peur de » l'uniforme à la liberté, déclamez tout votre soûl, etc., etc.

Voilà qui sent son gentilhomme de haut lieu. Cependant un seul mot dans cette phrase perpendiculaire appartient véritablement au vocabulaire de l'ennemi de Jean Racine, ce qui ferait supposer qu'elle est l'œuvre de l'écoeur Solar. On fait ce que l'on peut; il y a cela de bon dans le style de M. de Cassagnac, qu'il n'est pas possible de le confondre avec un autre. Tous les mots de ce tranché-montage littéraire sont signés. Quand il met le pied sur le terrain de la polémique, c'est toujours dans l'attitude d'un scrip-tain de comédie, le poing sur la hanche, le jarret tendu et le chapeau sur l'indole. M. Granier de Cassagnac représente dans le journalisme le chef le plus éminent du parti des casseurs d'assiettes. Si depuis quelques années la polémique s'est faite plus violente et plus personnelle qu'elle n'avait jamais été, c'est à ce journaliste gascon que l'on est redevable de ce glorieux résultat.

Quant à M. Forcade, il est ce qu'on appelle en Angleterre un *reviewer*. C'est un écrivain de talent et d'esprit dont la *Revue des deux mondes* a publié depuis quatre ans des travaux remarquables. Je suis fâché pour M. Forcade qu'il se soit enrôlé sous la bannière du journalisme quotidien en compagnie de MM. Solar et Granier de Cassagnac (sisez l'époque). Nous avons déjà vu M. Forcade à l'œuvre quand il était rédacteur en chef du *Conservateur*, et nous ne serons dément par personne en affirmant que son talent n'avait rien gagné à cette transformation du publiciste en polémiste.

Si la *Patrie* était un journal comme un autre; si elle était l'organe d'un parti politique, on pourrait, à bon droit, s'étonner que ce parti eût été choisi pour déléguer MM. Granier de Cassagnac et Solar, les deux écrivains les plus compromis du dernier règne; mais comme elle n'est en définitive qu'une simple feuille de fantaisie, une feuille écrite et fabriquée pour charmer les loisirs d'un capitaliste retiré des affaires, le public n'a pas le plus petit motif à dire, il est tout à fait étranger à la question. M. Delamarre veut avoir chaque matin il la poche des amateurs redacteurs du *Globe* et de l'*Époque* la page, il est dans son droit. On ne peut que trouver singulier le zèle de cet ex-banquier qui consacra toute sa fortune à l'entretien d'un journal. Pour ma part, j'aimerais encore mieux un danseuse.

Les journaux se sont beaucoup occupés dans ces derniers jours, d'un journal à son point de vue, de l'engé été faite par la commission du conseil d'Etat chargée de préparer la loi sur les théâtres. La commission avait cru devoir interroger les hommes et l'expérience des hommes que leurs études et leur profession intéressent particulièrement à la fortune et à la démodé de l'art théâtral. Cet appel a été entendu, et la discussion de toutes les questions qui doivent être réglées par le projet de loi a été complété. La commission, présidée par M. Vivien, a interrogé trente et une per-

sonnes, parmi lesquelles on compte MM. Scribe, Alexandre Dumas, Victor Hugo, Bayard, Mélesville, Lokroy, Jules Janin, Merle, Théophile Gautier, Nestor Roqueplan, Bugege, etc. L'Événement, en sa qualité de journal officiel de MM. de Girardin et Victor Hugo, a publié *in extenso* les discours que ce dernier a prononcé dans le sein de la commission. M. Victor Hugo est partisan de la liberté illimitée de tout dire sur la scène; sans la liberté illimitée, le théâtre ne saurait être un enseignement pour le peuple, une école à la fois religieuse, politique, historique et morale. M. Victor Hugo veut bien nous apprendre qu'il s'est toujours proposé pour but, dans la confection de ses drames, le progrès de l'art et l'amélioration du peuple. A la bonne heure! M. Hugo fait bien de nous le dire; sans cela, nous ne nous en serions peut-être pas doutés. Je me demande, pour ma part, en quoi *Marion Delorme* est un enseignement moral et religieux, en quoi *Marie Tudor* et *Lucrèce Borgia* peuvent aider à l'amélioration du peuple? Quelle école historique, s'il vous plaît, que celle qui montre une reine, et une reine d'Espagne, se prostituant à un valet, comme la chose se pratique dans *Ruy Blas*? Et combien l'on se sent meilleur et plus religieux quand on sort de la représentation d'*Angelo*, ce tyran amoureux d'une courtisane! La grande prétention de M. Hugo, c'est d'être un penseur, l'austère penseur, dit-il modestement en parlant de lui-même. M. Hugo se proclame penseur dans ses vers, dans ses excursions sur les bords du Rhin, ou il se livre à des calambours politiques que lui envierait M. Arual, dans les préludes de ses drames, dans ses articles, à la tribune, partout; mais je n'aurais jamais supposé qu'il poussât l'abus de cette prétention jusqu'à penser une pareille bouffonnerie. M. Victor Hugo le veut! M. Victor Hugo moraliste! M. Victor Hugo historien! et il ne s'est trouvé à la personne pour le renvoyer à ses *Burggraves*!

Je ne dirai rien des opinions de M. Dumas, j'en aurais trop à dire. M. Dumas est également un partisan fougueux de la liberté illimitée. Jusqu'à ce jour le talent de M. Dumas n'a pu se développer tout entier au milieu des entraves dramatiques; sans la censure, l'auteur du *Chevalier de Maison-Rouge* aurait aisément Shakspeare bien loin derrière lui. M. Théophile Gautier a fait, lui aussi, son demi-tour de conversion; cet ancien détracteur du *Boussignols* se marche aujourd'hui dans les souliers de son honorable patron, M. Emile de Girardin. De tous les auteurs dramatiques, celui qui, à mon avis, a parlé avec le plus de sens et de modération, c'est M. Scribe. M. Scribe n'a pas, comme M. Victor Hugo, la prétention d'être le professeur dramatique du peuple; il se contente d'amuser le public, et il y réussit souvent; trente années de succès sont là pour l'attester. M. Scribe pense et je pense avec lui que ce frein qu'on appelle la censure n'a jamais empêché les chefs-d'œuvre; bien plus, ce frein disparaissant, on dirait, comme l'a fait remarquer également M. Janin, que tous les esprits fins et délicats se retireraient pour faire place aux esprits vultueux et grossiers. A après le 24 février, disait M. Janin, j'eus le malheur d'assister à une représentation du *Chiffonnier* de M. Félix Pyat. Le chiffonnier arrivait sur la scène couvert de haillons; il vidait sur le théâtre sa hotte pleine d'ordures; parmi ces ordures se trouvait la couronne royale de France. Le parterre était fort mal composé, cependant il fut choqué et murmura... Il faut que le législateur prononce tout seul le mot de censure dans la loi, afin de proclamer la nécessité d'une institution demandée par les honnêtes gens, qui ne veulent pas qu'on leur montre des choses obscènes, et par les esprits sérieux, qui ne veulent pas qu'on ébranle sans cesse l'autorité sociale.

L'opinion de M. Scribe est qu'il faut maintenir au gouvernement les droits dont il est maintenant en possession. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il ne veuille pas d'amélioration dans la législation actuelle. Qu'on fasse en sorte de rendre la censure moins arbitraire, c'est-à-dire plus intelligente et plus large. A son avis, l'institution d'un tribunal d'appel sérieux serait peut-être suffisante.

Sans entrer à l'avance dans le débat législatif, la censure préventive me semble, je n'hésite pas à le dire, une indispensable garantie du repos public. Il faut, comme le demande M. Scribe, que cette censure soit prévoyante, habile, non à chicaner la secrète pensée d'un innocent manuscrit, mais à pénétrer d'avance les ruses hostiles et déloyales de la représentation. Je n'admets pas plus qu'un acteur puisse avoir le droit de jeter dans un tas d'ordures la couronne de France, cet emblème qui représente quatorze siècles de notre histoire, que je n'admets que l'honnête M. Clairville ait le droit de nous imposer ses énormités réactionnaires. Il faut une répression pour toute attaque dirigée par l'acteur, en plein théâtre, contre le gouvernement établi, quelle qu'en soit la forme.

Tel n'est pas l'avis de M. Bogaie. M. Bogaie, appelé, comme quelques-uns de ses confrères, à émettre son opinion, a profité de la circonstance pour faire étalage de ses doctrines anacroniques. Il a voulu traverser au Conseil d'État la tribune politique qui lui manque ailleurs. On lui demande ce qu'il pense de la censure, et il part de là pour exposer dogmatiquement une théorie sur les clubs. Il partage complètement les idées de M. Victor Hugo relativement à la mission de l'art. M. Bogaie est un missionnaire dramatique. Le meilleur moyen de moraliser les populations, selon cet ingénieux citoyen, serait d'envoyer des acteurs, avec des *théâtres portatifs*, dans les petites villes et même dans les villages. On obtiendrait de cette façon les meilleurs résultats. On n'avait pas encore pensé à ce moyen moralisateur; il est vraiment fâcheux que M. Bogaie ne se soit pas expliqué plus tôt. *Ragotin* et *Grippe-Soleil* auraient pu être introduits, par voie d'amendement, comme préicateurs de morale dans la loi de l'instruction publique.

En 1831, dit encore M. Bogaie, je désirais faire de l'opposition au gouvernement. Je pensai à une pièce de M. Merle intitulée *Pinto*. Ce n'était pas, à coup sûr, une pie et faite exprès contre le gouvernement de juillet. Je trouvais que néanmoins je pourrais faire naître de son texte, à la

représentation, des allusions piquantes, et, plus que cela, des attaques très-directes. Il y avait dans la pièce une conspiration. *Pinto* conspirait contre le roi d'Espagne; à un certain moment de la pièce, on lui remettait un papier; il le lisait, et en le lisant, il s'écriait : *A bas Philippe!* Harel, homme d'esprit pourtant, n'avait pas fait attention à ce passage, non plus qu'aux autres dont je voulais tirer parti; il ne comprenait pas pourquoi je désirais jouer *Pinto*.

Le soir où on le joua pour la première fois, il y avait peu de monde dans la salle. J'arrive au passage que je viens de citer, je prononce les mots : *A bas Philippe!* de telle façon que j'enflamme tous les spectateurs. — La censure eût-elle fonctionné à cette époque, en parcourant le manuscrit elle n'eût certainement pas pensé à ce passage. — Le lendemain on défendit la pièce. M. Thiers exigea des coupures. La première fois que *Pinto* ainsi mutilé fut joué de nouveau, la curiosité publique avait été excitée; il n'y avait pas une seule femme dans les loges, et l'on y voyait que des habits noirs. A la place des mots retranchés, à côté, je mis des gestes, je glissai des allusions qui firent encore plus d'effet que les mots n'en avaient produit.

Après vingt ans l'histoire contemporaine se taisait encore sur ce grand fait. Désormais il ne sera plus permis à qui que ce soit de récuser les titres de M. Bogaie comme républicain de la veille et même de l'avant-veille.

L'anecdote si bien racontée par M. Bogaie me remet en mémoire un autre fait dont le spirituel directeur du Théâtre National des Calabernes n'a pas daigné parler. A la première représentation des *Infans de Lara*, M. Bogaie jouait le rôle d'un personnage nommé Gonzalo-Gonzales avec tant de laisser-aller qu'il ne prenait même pas la peine d'ouvrir la bouche pour réciter son rôle. Une voix du parterre lui cria à plusieurs reprises *s'avanca* près de la rampe et demanda à l'interrompue si ses observations inconvenantes s'adressaient au citoyen ou à l'artiste. « Elles s'adressent au cabotin, » cria tout à coup un spectateur mal élevé. Le parterre eut le mauvais goût de rire aux éclats de cette apostrophe déplacée. Soyez donc missionnaire!

JUNUS REVIVUS.

Courrier de Paris.

L'Académie a de la chance, la mort qui plane incessamment sur sa couple et qui éclaircit ses rangs lui délivre par la même occasion un certificat de vie; quand les quarante font beaucoup parler d'eux, c'est qu'ils ne sont plus que trente-neuf. Quelle joie dans l'Olympe et quelle bonne aubaine pour ses dieux! les voilà de nouveau livrés aux disputes du monde: les lettrés sérieux leur rendent toutes sortes de petits soins, les hommes politiques qui font de la littérature par-dessus le marché s'inscrivent à leur porte; ils reçoivent des cartes de toutes les couleurs, leur matinée se passe à lire des lettres de tous les styles. En ce moment, tout ce qui s'écrit d'éloquent, de persuasif, de fin, de tendre et de délicat porte pour suscription : *A Monsieur X., de l'Académie française*. Telle de ces missives particulières et intimes, rédigée par la beauté, acquiert, chemin faisant, la force de trente-neuf circulaires. Quand on ne se met pas en frais de style, on fait des frais de toilette et l'on entend sur son tour du monde académique. Le patronage d'une candidature au fauteuil est le suprême ambition de ces dames et des messieurs ne vient qu'après. Faire un académicien d'un comte ou d'un marquis et lui ouvrir l'entrée du sanctuaire, comme autrefois on lui ouvrait l'œil de boeuf, l'entreprise est tentante, mais réussira-t-elle? Il se confirme que l'Académie est décidée à adjoindre un littérateur, par exception. Ce qu'on pourrait appeler les écrivains parlés, c'est-à-dire l'état-major des parlementaires, ne paraît pas avoir plus de chances; le temps n'est plus où M. Dupin forçait les portes du temple à coups de sonnette et son *Traité des Apanages* sous le bras, alors qu'on y admettait M. Molé pour ses *Études de morale* et M. Pasquier pour... rien du tout. A défaut de prétendants de grande maison, l'Académie fera le bonheur d'un simple bourgeois. Les nouveaux candidats qui n'ont pour blason que leur plume sont nombreux, mais celui-ci vient trop tôt et celui-là trop tard, il s'agit d'arriver à propos, et dans les deux ou trois candidats de cette catégorie nous distinguerons tout de suite M. Désiré Nisard. Ervrain d'un grand goût, critique érudit qui ajoute les grâces du style à la solidité de l'instruction, M. Nisard s'est fait l'historien de notre littérature, et son livre vraiment académique, qui s'élève à la hauteur des œuvres de nos grands siècles, restera comme un monument du nôtre.

En outre qualité de racoleur de tous les bruits et d'analyste des petites chasses, il faut bien parler aussi de deux de ces candidats excentriques. Ici, comme ailleurs, on trouve encore le nom d'un neveu, la suite du nom de son oncle qui fit partie de l'Institut (classe des sciences, section de mécanique). Mais lorsque l'on se présente au maître-autel de l'Institut, il avait prouvé sa science de géomètre sur les champs de bataille, il avait défait l'ennemi à Lodi et à Mantoue, et la conquête de l'Italie valait bien cette messe. Quant à l'autre candidat, M. de Montalembert, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ce grand seigneur de deuxième ordre et ce littérateur de vingtième, n'a point d'autre recommandation que cet argument : « M. de Felzet mort, il n'y a plus d'abbé à l'Académie, et elle ne saurait s'en passer. » A la bonne heure! aurait répondu un protestant, mais M. de Felzet avait jeté le froc, et M. de Montalembert l'a ramassé.

Ne croyez pas que le carême ait mis sa sourdine aux plaisirs de la capitale (et qu'il ait calmé l'agitation de ces derniers jours. Il en est des mondains comme de certains dévots qui ont horreur du maigre et continuent le régime du gras sous prétexte de santé. « Vous dansiez, j'en suis fort aise; eh bien! chantez maintenant, » et l'on chante! La musique est

un océan dont les flots montent à tous les étages. On s'arrache les exécutants. Tous les salons sont bouleversés pour l'organisation des concerts. Le bruit des violons couvre la voix de la politique. Les clubs et les réunions électorales ne trouvent point d'asile : la place est prise par des orchestres d'harmonie. Do ré n'est ni de maréchal pas du Conservatoire; fa sol remplit la salle Sainte-Cécile; la si est partout, et l'on répète ut sur tous les tons. Il est impossible d'engager la conversation autrement qu'en mi bémol. La société a plus qu'une voix pour chanter.

Il est bien question, en vérité, du mot de M. Dupin à propos de l'échec subi par le parti clérical : « Un coup de sabot dans la fourmillière. » Quand les prêtres eux-mêmes sont traités comme les comparses d'une représentation sans intérêt, personne ne songera certainement à attacher le grelot de la publicité aux faits et gestes de ces personnages proussaires, et encore moins à les troubler dans l'exercice de leurs redoutables fonctions. Plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, ont de précédents qui doivent rassurer les populations. M. de Castellane est reconnu pour ses sentiments chevaleresques et son humeur magnanime; ce n'est pas un Tristan, mais un Amadis et un Galaor qui ne rêve qu'aubades, sérénades, galas, tournois et lances rompues en l'honneur des dames. Il a longtemps parcouru le monde... des chefs-lieux militaires en véritable paladin, et les peuples du Midi n'oublient jamais les bons moments qu'il leur procura. Ainsi de M. Romieu, illustration de l'ordre civil dont le Périgord, notre département le plus truffé, a gardé la mémoire à Périgueux, le pont Romieu atteste encore la reconnaissance des habitants. « Cependant, disait James Rousseau au futur proussier, félicite-toi de ne pas t'appeler Chauvin. — Pourquoi donc? — Parce qu'on aurait dit *pont Chauvin*. » C'est à Strasbourg que le nouveau dignitaire chante le *Te Deum* de l'autorité et qu'il a entonné le *Gloria... in excelsis* du proussal.

S'il faut s'en rapporter aux novellistes, cette grande messe coele est une énigme dont on cherche le mot dans les sanhédrins de la haute politique. Les rébus de *l'Illustration* y semblent guère plus difficiles à deviner. On suppose que la police qui s'exerce dans certains salons de la rue godaie y aurait fait des découvertes fâcheuses... Pour qu'il? Pour l'ordre public apparemment. On parle de pèlerinages au delà du Rhin et de faux rapports envoyés par des chargés d'affaires infidèles. On se croyait fin, et l'on était dupe. C'est une vieille histoire qui remonte encore à l'Empire. L'anecdote suivante est une allusion à cette aventure nageuse.

Un jour Louis XVIII, s'informant auprès du duc de Roigny des moyens de police qu'employait le gouvernement impérial pour être instruit de ce qui se passait à Hartwel, finit par lui dire : « Et combien vous en coûtait-il pour ces comérages? — Cent cinquante mille francs. — Ce n'est pas trop; et mon calcul était juste. Le duc d'Amont était à vos vus, n'est-ce pas? — C'est un secret d'État qu'il m'est impossible de révéler, même à Votre Majesté. — Eh! parlez donc! j'en suis averti que vous. C'est une simple vérification. — Puisque le Roi me paraît si bien informé, je ne lui cacherais pas que le duc d'Amont nous écrivait deux fois par mois. — Et pour cela vous lui donnez? — Vingt-quatre mille francs par an. — Vingt quatre mille francs! Voyez, Monsieur, comme il faut se méfier des hommes! Il m'a toujours dit douze mille francs; c'était probablement pour ne pas me payer mes droits d'auteur; car les lettres que vous recevez, c'est moi qui les rédigeais. »

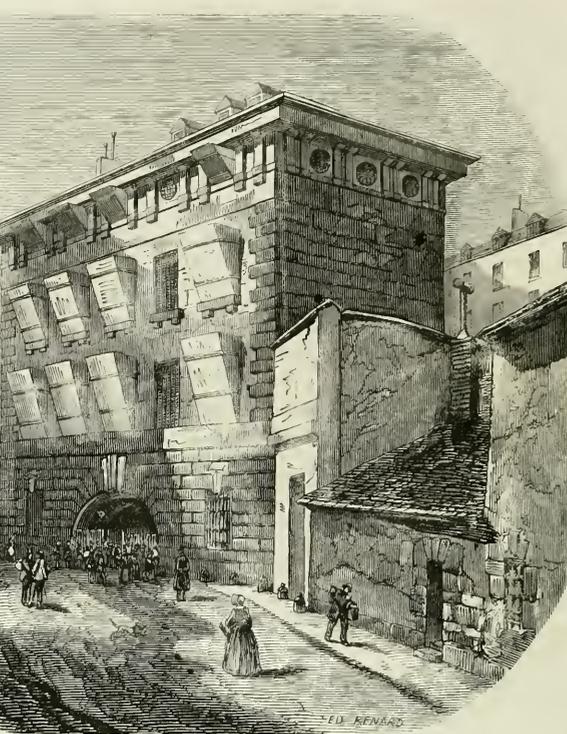
« *Ab us discite omnes.* — et à bon entendre, salut. »
Voici une autre histoire ancienne de due, à propos d'une mort d'hier. Quand l'excellent due de Maille mourut, il y a quinze ans, laissant un mobilier de l'autre siècle, ses héritiers firent comme tous les héritiers, ils le mirent en vente. C'était un mélange de rocco et de Pompadour, qui eût même effarouché une douzième du Marais : vases bahuts, credences poudrées, pendules rocaïlle, sofas d'un vert tendre passé à la nuance feuille-morte, chaises basses, hauts tabourets, lits couronnés d'amours bouffis et emblématiques, damas, brocatelle, craquelé, biscuit, tous les céladons, tous les jargons du vieux temps, bref c'était le mobilier d'un gentilhomme de la vieille roche qui a rompu avec le monde; mais admirez la conclusion : ce bric à brac eût le plus grand succès; la mode, plus forte que les révolutions, avait réveillé dans beaucoup d'âmes l'amour du rocco, et le mobilier du vieux due fut disputé à prix d'or par la foule des *Mascarilles* de la Chaussée-d'Antin. On rêvait une cour, on en affilait les prétentions, faute d'actrices on s'en donnait les meubles. Aujourd'hui, vous trouverez un nouveau monde dont l'ambition ne remonte pas aussi loin, elle s'arrête à la limite de l'Empire, et quand meurt un de ses dignitaires, on se pare de son mobilier comme d'une relique. C'est ainsi qu'à la vente des meubles du feu maréchal M... les meubles héroïques mais si peu commodes de cette glorieuse époque ont été payés un prix fou.

A deux pas de là, on brocaillait sur les chevaux. Les amateurs portent le deuil du haras de Meudon qu'il n'existe plus. La vente de ces vingt coursiers d'élite a produit vingt-cinq mille francs. La plupart de ces fils de grande race iront finir à l'inoubliable bancard d'un *omnibus*. Offrande diplomatique, présents des rois et des califes, genets et poneys, arabes ou meklembourgeois, les voilà tous rentés dans la foule des chevaux. Le président de la République n'en a tiré qu'un seul de la bagarre, noble coursier, fameux par cent victoires, qui trouvera ses invalides dans les écuries de l'Élysée. *Tel Copenhague*, le Bucéphale de lord Wellington, brisé par l'âge, mourut de vieillesse au logis de Sa Grâce, et de la corne de ses sabots on a fait des tabatières que les gentlemen portent comme des reliques.

Drs chevaux au Cirque National la transition est naturelle, c'est une autre histoire ni morale de notre semaine. Ce grand nom de Bonaparte est la robe de Nessus (le centaure Nessus, la citation va de droit), qui fait perdre la tête à ceux qui s'en affublent. Le Bonaparte du Cirque, accepté par

le suffrage universel au boulevard du Temple, voulait profiter de la circonstance d'une représentation extraordinaire pour attenter à la constitution... de son théâtre. Le règlement alloue vingt-cinq francs par jour à ce premier rôle, mais cette paye de représentant lui paraissant insuffisante, il exigea, séance tenante, un supplément de liste civile : « je veux de l'avancement, disait-il, ou je fais manquer le spectacle, et tirez-vous-en comme vous pourrez. » Il profitait de sa position, mais l'usurpation n'en était pas moins flagrante, et vous jugez de la confusion qui régnait dans les coulisses. « La voix du peuple, poursuivait l'usurpateur, me demandera avec acclamation, et il faudra bien qu'on l'écoute, et puis je suis sur de l'armée, l'armée du Cirque. » Mais l'armée est inébranlable, le peuple murmure, un autre Bonaparte se présente pour remplir son rôle, et quand l'imprudent reparait en scène au bout de son échafaudage, il est accueilli par des sifflets. Telle est l'histoire de M. Taillade, et l'on ne saurait trop la méditer.

Dans sa *Nuit Blanche*, l'Odéon nous montre l'empire à Haïti : c'est une fantaisie noire, d'autant plus noire qu'il y a une infinité de nègres dedans. L'Odéon n'y songe pas, il calomnie les noirs en leur donnant un chef si peu digne de les gouverner. Ce noir monarque est venu tout droit de France ou il craint naguère les bottes et brossait les habits. Le désagrément de ces fonctions lui a fait monter le vermillon à la tête, et il est monté dans la barque de César pour tenter sa fortune sur le rivage de Saint-Domingue sa patrie. Domingo est passé empereur au débarcadère, c'est Faustin I^{er}; il a des ministres, une armée, un budget, rien ne lui manque des attributs du pouvoir suprême, et puis il a



Porte d'entrée de l'ancienne Force, rue Pavée-Saint-Antoine.

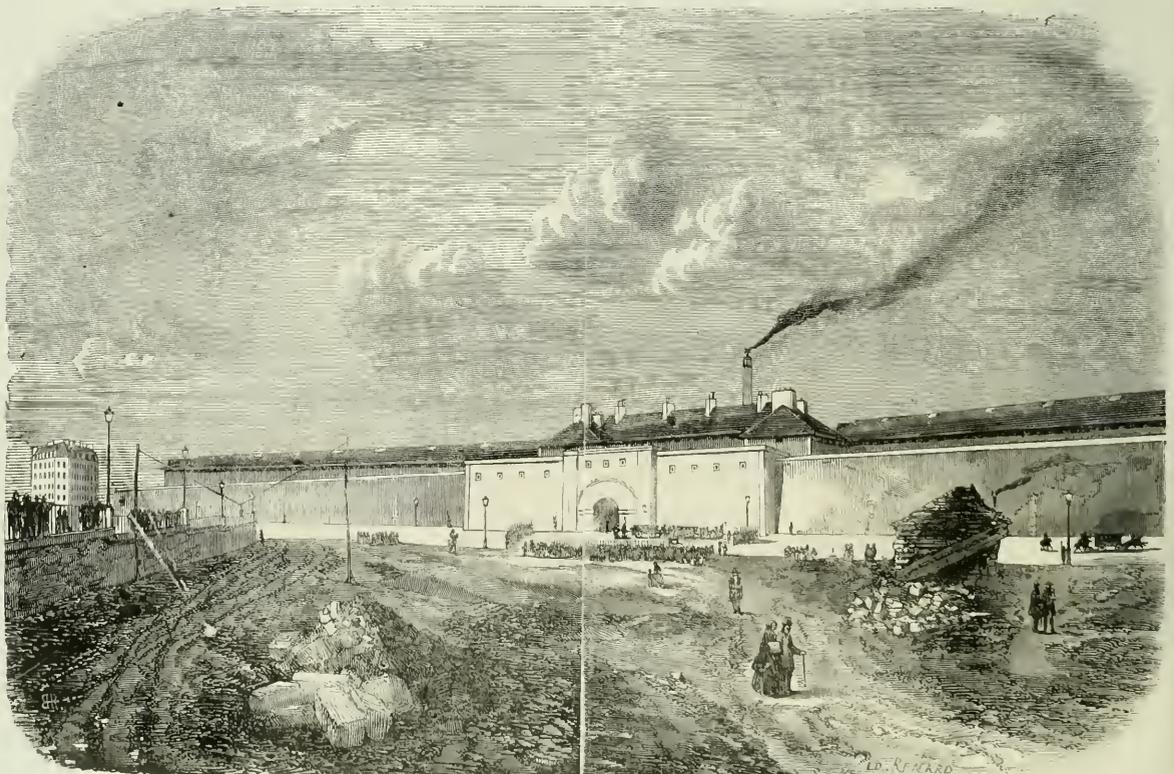
pris femme pour assurer la perpétuité de sa race, et voilà précisément ce qui le perdra. Dans cet empire ouvert aux aventuriers, arrivent un poète désenchanté de la civilisation blanche, un économiste qui a du noir dans l'âme et un cui-

sier dont la révolution de février a renversé la marmite; aussitôt, dans l'auguste personne de Faustin, ils ont reconnu le noir de la rue du Holder. L'impératrice n'est qu'une lorette du même quartier, sinon de la même nuance. Faustin voudrait abdiquer, mais que deviendrait l'empire sans ce grand homme qui fut groom. Il se résigne à garder un pouvoir ténébreux qui lui promet tant de nuits blanches. La pièce est aiguisée comme un pamphlet et amusante comme une parade. On a nommé MM. Buquillon père et fils, et le public a applaudi au nom du père et du fils.

C'est à notre voisin de la chronique musicale qu'il appartient de vous parler de la représentation qui a eu lieu vendredi, à la salle Ventadour, au bénéfice des creches; *Mathilde de Sabran* et *le Barbier* avaient fait chambre complète à peu près, et pour couronner la fête, une gentille soubrette, mademoiselle Saint-Hilaire, travestie en gamin de Paris, a récité avec beaucoup de grâce et d'esprit un à-propos également spirituel, rimé pour la circonstance, par M. Alexandre Dufaÿ. Ce gamin ou ce monsieur qu'on n'attendait pas est vif, alerte, sentimental et un peu gouillard; c'est un partisan déterminé de la politique qui cultive le bouquet à Chloris. Qu'on en juge :

..... Oui, sans être orateur,
Qu parle toujours bien quand on parle du cœur,
Et de ce côté-là, je ne crains à personne
J'enforce Ciceron et j'égal Cambronne.
Sur tout quand on m'oblige on peut compter
sur moi;
Je suis votre obligé, mesdames; c'est pourquoi
J'ai voulu devant tous, célébrant vos louanges,
Vous dire à votre nez... que vous êtes des anges.

Et les dames de sourire, et le parler de applaudir les dames, le gamin et l'auteur. Arrivons à nos dessins. — C'est le 13 du mois prochain que doit avoir lieu le transfèrement des détenus, de la prison de la vieille Force de la rue des Ballets-Saint-Antoine dans les



La nouvelle Force, prison cellulaire, boulevard Mazas.

tements de la maison de détention modèle qui vient d'être rémment achevée au boulevard Mazas. Aussitôt après le transement, tous les bâtiments de la vieille Force seront démolis, et une communication directe s'ouvrira sur les terrains ainsi déblayés entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue Saint-Antoine.

L'histoire de la Force remonte au treizième siècle. C'était en 1265 la demeure de Charles l'Anjou, frère de saint Louis. Au siècle suivant, les comtes d'Alençon en devinrent propriétaires, puis l'hôtel appartint aux rois de Navarre. Antoine, le père de Henri IV, le vendit au cardinal de Meudon qui le fit rebâter, mais il ne fut achevé que par René de Birague. Au commencement du seizième siècle, il appartenait aux d'Orléans-Lougueville, comtes de Saint-Paul, et qui lui valut le nom d'Hôtel Saint-Paul. Il ne prit celui d'Hôtel de la Force qu'en passant entre les mains des ducs de ce nom. A la fin du règne de Louis XIV, cette demeure fut partagée en deux parties : l'une forma l'hôtel de Brienne, l'autre partie fut acquise en 1715 par les frères Paris, qui la cédèrent au ministre d'Argenson pour le compte du gouvernement; on voulait y établir une école militaire, mais plus tard, sur la proposition de Necker, qui engagea Louis XVI à supprimer les prisons du Fort-Evêque et du Petit-Châtelet, ces détenus y furent conduits au mois de juin 1782. C'est là que périront pendant la Terreur l'infortunée princesse de Lamballe et tant d'autres victimes.

Depuis 1830, l'état de délabrement et de vétusté des bâtiments de la Force ayant éveillé l'attention de l'autorité, on décida la construction d'une maison d'arrêt destinée à la remplacer. L'ordonnance royale qui en autorisa la construction est du 17 décembre 1840. Les travaux de cette nouvelle prison, située, ainsi que nous avons dit, au boulevard Bazas, furent poussés avec une grande activité par ses architectes, MM. Lecointe et Gilbert.

Les constructions consistent, du côté du boulevard, en un bâtiment d'administration avec dépendances et cours, comprenant la gèle, le greffe et les salles de dépôt des prévenus; aux premier et deuxième étages, les logements du directeur et des employés et la lingerie. La prison proprement dite, entièrement isolée par un chemin de ronde, offre cinq cours ou préaux, six corps de bâtiments rayonnant autour d'une grande salle centrale destinée à la surveillance générale. Le système de la nouvelle maison d'arrêt étant l'isolement de jour et de nuit, les bâtiments ont été disposés de manière à former plusieurs étages de cellules; chacun de ces bâtiments contient deux cents détenus.

A propos de notre dessin n° 3, ce n'est pas la première fois que des malfaiteurs renfermés à la Conciergerie ont recouru à l'incendie pour se procurer un moyen d'évasion; la vigilance des surveillants déjoua toujours la tentative, aujourd'hui elle a échoué par une circonstance fortuite. Trois détenus, les nommés Guenisset, Lether et Putaux, les deux premiers condamnés aux travaux forcés, et le dernier prévenu de vol, se trouvaient réunis dans une même cellule à l'étage le plus élevé du bâtiment qui confine à la Sainte-Chapelle. Décidés à tenter une évasion à tout prix, ils mirent le feu aux charpentes de la toiture, afin de pouvoir, à la faveur du désordre résultant de l'incendie, gagner les bâtiments de la cour des comptes, et descendre, à l'aide des conduits d'eau pluviale, dans le couloir qui longe la Sainte-Chapelle, d'où il leur eût été facile de se enfuir vers les quais. C'est dans la nuit du mardi-gras qu'ils



Tentative d'évasion à la Conciergerie.

mirent à exécution leur projet. Ils commencèrent par boucher la fenêtre de leur commune cellule avec les couvertures de leur lit, afin qu'aucune clarté ne les trahit. Puis attaquaient le plafond à coups de barres de fer, ils parvinrent à y pratiquer une large ouverture qu'ils remplirent de paille enduite de suif, afin d'embraser à la fois les poutres

comment arracher le délicieux tubercule à l'animal immonde qui le dévorait sans être capable de l'apprécier? On essaya de divers expédients; nous ne citerons que les plus efficaces, qui sont encore en usage. Ils agitèrent de n'employer à cette chasse que de vieilles truies, ou de museler le chasseur s'il est jeune et vorace. Qui croirait qu'un mouyer aussi simple ne date que du quinzième siècle? Il fut trouvé par un bûcheron du Périgord au moment même que Colomb découvrait l'Amérique. Cependant la truffe figure dans les annales du monde bien avant cette époque. Plinè décrit une espèce de tubercule qui lui ressemble beaucoup; Martial la nomme expressément dans ce passage :



Rampinus alticrem tenero vertice Tubera, (terram)

et il fait allusion au petit fendillement ou fente qu'elles causent à la terre en la soulevant, indice que les chercheurs de truffes, dans l'antiquité, savaient mettre à profit. Selon Galien, les anciens ne connaissaient que la truffe blanche; les modernes, qui en ont de toutes les couleurs, apprécient plus particulièrement les noires. C'est ce qu'atteste Eustache Deschamps, magistrat et poète du temps de Charles VI, dans une satire en forme de ballade qu'il fit contre ce ragout noir dont les courtisans s'entraînaient. De nos jours, la truffe n'a plus que des apologistes; les mondains la célèbrent comme un aphrodisiaque, les paysans l'exploitent comme une Californie, les économistes l'admirent comme un article d'exportation, et les médecins la bénissent comme indigeste. C'est une de ces raretés coûteuses qui se trouvent partout dans le Midi, au pied des peupliers noirs et des bouleaux blancs, à l'ombre des grands chênes, des pins, des sapins, et au pied des vieux charmes; témoin ce mot de Buffon auquel une beauté très-mûre et très-fardée disait: « O, se trouvent les truffes, mon sieur le comte? » et qui répondit: « A vos pieds, madame marquise. »

La chasse aux truffes.

Les Noirs de Luigi.

(Suite. — Voir les N^{os} 363 et 364.)

III.

Je retrouvai le lendemain Luigi dans son atelier, assis devant son mystérieux tableau, auquel il travaillait avec ardeur. Il était calme, et sa figure avait une expression de douce sérénité qui me rassura sur les dispositions de son esprit. Quand le docteur arriva un instant après, il nous fit assessez, et commença avec simplicité son histoire en ces termes :

— Je suis né à L... dans la *Marche d'Ancone*. Mon nom de famille est Fabio Gioja, et je n'ai pris celui de Luigi que pour des raisons que je vous apprendrai en vous racontant les derniers événements de ma vie. Mon père n'était qu'un pauvre artiste, peintre de profession. Il faisait des tableaux de piété pour les couvents. C'est à ses leçons que je dois le goût qui m'a décidé plus tard à suivre la même carrière. Il était Italien des États du pape; mais ma mère était née en Suisse dans le canton de Fribourg. J'eus le malheur de la perdre de bonne heure l'un et l'autre. Orphelin dès l'âge de six ans, j'allais rester abandonné à la charité publique, si un oncle de ma mère, qui professait les mathématiques au Gymnase de Lausanne, n'était venu à mon secours en me retirant auprès de lui. Vous avez sans doute connu, monsieur, dit Luigi en s'adressant au docteur, cet excellent homme, qui se nommait Antoine Grell.

— Est-ce possible? dit le docteur. Qui vous êtes le propre neveu de M. Grell, mon véritable professeur de mathématiques? Je ne me rappelle jamais sans plaisir sa mémoire. C'était le meilleur cœur et le plus aimable caractère que j'aie jamais connu. Nous l'aimions comme un père, quoique ses distractions nous donnaient souvent à rire. Je me suis ravi que vous teniez de si près à un des hommes que j'ai estimés le plus. Mais pourriez-vous, je vous prie.

— Mon oncle, continua Luigi, me fit entrer au collège de cette ville. Il obtint même de l'amitié de M. V..., qui en était alors le directeur, que j'y ferai mes études en qualité de pensionnaire, se chargeant du reste des menus frais de mon entretien et de mon instruction. J'étais fort ignorant. Mon père, pauvre artiste, écrivait sans cesse à son père, m'avait appris que les éléments de son art, regardant tout le reste comme inutile. Tout était donc à faire dans mon éducation. Mais, grâce à ma bonne volonté et au zèle infatigable de mon bon oncle, je vins assés à bout des premiers principes. Je puis dire qu'il n'eut pas à se plaindre d'être mal payé de ses soins. L'attachement que lui je vouai était si vif et si sincère, qu'il m'aurait fait supporter sans peine les études les plus rebutantes. Il est vrai que le père le plus tendre ne l'eût pas mieux mérité que lui. Étant veuf depuis longues années et sans enfants, il reportait sur moi toutes ses affections déçues, et son cœur pieux et naïf se plaisait à voir dans cet amour d'adoption un dédommagement ménagé à l'isolement de mon côté comme le bon de Dieu. Je le regardais de mon côté comme le seul appui qui m'eût resté sur la terre, et ce besoin mutuel que nous avions l'un de l'autre resserrait les liens du sang, au point de nous en rendre cher le moindre devoir. Je ne puis me rappeler, sans qu'un sourire se mêle involontairement à mes regrets, les faiblesses de mon pauvre oncle. Vous savez qu'il avait un caractère fort original, à la fois brusque et enjoué, plein de manies et de qualités aimables. Ses études favorites avaient communiqué à son esprit quelque chose d'abstrait. Il aimait à raisonner, quoiqu'il détestât le pédantisme et les discussions. Il prenait plaisir à parler seul, à spéculer tout haut d'un grand sérieux sur les sujets les plus indifférents, enfin à tirer des conclusions qu'il fallait bien se garder de contredire. Il prétendait que tous ses actes parussent l'effet d'un calcul. Tout était réglé dans sa manière de vivre avec une exactitude vraiment risible; son sommeil, ses études, les heures de ses repas et jusqu'à ses moindres démarches; il se piquait d'apporter à la distribution du temps la précision d'une horloge. Toutefois, maintes circonstances imprévues ne laissaient pas de le déranger fort souvent: une visite à recevoir, un dîner retardé par l'étourderie de la cuisinière, un livre égaré, et Dieu sait encore par quelle infinité de petits accidents le hasard contraire la plus minutieuse prévoyance! Mon excellent oncle avait la puerilité de se s'en affecter sérieusement. Il donnait au diable les impuretés, les domestiques, les négligents et jusqu'au hasard lui-même. Sa coiffe était des plus réjouissantes. Il fallait le connaître pour comprendre combien ces petits travers étaient superficiels et alteraient peu son humeur. Ils n'en étaient, si j'ose m'exprimer ainsi, que le vêtement de fantaisie; sa honte paraît de tous côtés, quoi qu'il en eût, à travers les accords qu'il faisait à chaque instant la malice des événements. D'ailleurs, s'offrait-il à lui une bonne œuvre à faire, un secours à porter à des indigents, une consolation réclamée par le malheur d'un ami, il se dévouait libre vite de sa ponctualité d'emprunt pour courir ou l'appelaient la charité ou le devoir. C'était ce qu'il appelait en riant ses *escapades*, et il faut convenir que, si le mérite du bien qu'on fait compte surtout aux yeux de Dieu par le plaisir naïf qu'on y prend, les petites irrégularités de mon oncle Grell pouvaient bien porter ce nom.

J'ai dit qu'il m'aimait comme un fils; mais j'ai voulu exprimer par là la force de son attachement pour moi plutôt que sa nature. Sa tendresse était, si j'ose le dire, moins intéressée que l'amitié paternelle. Celle-ci se complait dans son objet; c'est pourquoi elle se montre exigeante à proportion des soins qu'elle lui donne. Il n'en est pas ainsi de celle d'un père; elle ne demande rien; elle oublie ce qu'on lui doit pour ne penser qu'à son plaisir de donner sans cesse. L'affection de mon oncle Grell tenait bien davantage de cette dernière. Loin de songer à voir en moi le témoignage vivant de ses bontés, il croyait à avoir jamais assez fait pour me prouver qu'il m'aimait. Sa sollicitude ne se manifestait que par ce qui touchait exclusivement à mon utilité, à mon bien-être,

à mes plaisirs. Il me gâtait, en un mot, et loin que je songe à lui en faire un reproche, mon esprit se refusait à voir dans ce relâchement des droits de la raison un aveuglement ou une faiblesse. La raison est faussée; elle ne cesse de contrôler tous nos sentiments, et elle est incapable par elle-même de nous en donner un motif; elle remplit si strictement ses devoirs, que personne ne lui en soit gré, et malgré toutes ses belles admonitions, le cœur qu'elle croit régenter le mieux lui échappe à chaque instant par cent endroits. C'est une marâtre et non une mère. Oh! que l'amour sait mieux faire pour nous posséder tout entier! Comme il nous enlève et nous attire! Quels moyens doux et pénétrants il emploie pour s'insinuer au dedans de nous et y fixer des chaînes qui ne peuvent se rompre! Comme il sait nous convaincre sans rien dire, et nous retirer sans faire d'efforts! Qu'on vante tant qu'on voudra l'éducation de la raison, je préfère l'autre; et si le pourrait bien que la véritable raison fût pour moi.

J'étais donc ce qu'on appelle un enfant gâté à cet âge et le naturel reçoit ses plus vives empreintes. Déjà qu'à quinze ans, la sensibilité sommeille encore. C'est l'époque où se forme notre intelligence et où se développe notre caractère. Rien ne trouble la surface limpide de notre existence; les moindres images s'y peignent comme dans un miroir; la nature y rit et le ciel s'y montre sans éveiller nos desirs; car tout cela n'est encore qu'un reflet du monde extérieur dont les objets s'établissent en nous et prennent en quelque sorte possession de notre mémoire avant de se combiner dans notre imagination. Je n'étais point à cette époque ce que je vous parais aujourd'hui, souffrant, mélancolique et taciturne. Ce n'est pas que mon caractère ait changé avec le temps; les maîtres récents qui m'ont acablé ont été la seule cause de cette altération profonde dans tout être, et je puis dire que j'ai cessé tout à coup de me ressembler à moi-même. J'avais alors un corps robuste, une humeur vive et enjouée. Ma nature italienne et les impressions de ma première enfance me donnaient même du penchant pour cette gaieté mobile et bouffonne, qui est un des traits de caractère de mes compatriotes. Malheureusement, j'y joignais quelques-uns de leurs défauts. J'étais paresseux, fautaque, prompt à former des résolutions que j'oubliais l'instant d'après, violent dans mes ressentiments et d'une fierté irritabile venant, comme chez tous les gens de mon pays, de l'orgueil plutôt que de la vanité. Vous jugez sans peine qu'étant de ce caractère, je devais faire un assez mauvais écolier. Le travail ne me plaisait guère; l'enseignement scolastique m'a toujours inspiré de l'aversion, et n'eût été le désir plus puissant sur moi cœur de procurer à mon digne oncle une satisfaction qui lui était bien due, j'aurais volontiers passé tout le temps de mes classes à faire l'école buissonnière. J'ai perferé de tout temps l'air des champs et la liberté à tous ces petits succès d'émulation, qui ne sont à proprement parler que les premiers triomphes de l'amour-propre. Le maître brin d'herbe me plaisait plus que tous les lauriers académiques; et j'ai même mieux aimé le prêter à un pauvre ouvrier que le premier en *honne*. Mon pauvre oncle s'affligait sérieusement de ces dispositions. Il lui revenait sur mon étourderie et mon peu d'application des rapports sévères de M. V. J'étais, au dire de ce dernier, un brouillon, un paresseux, une véritable peste pour un collège. Il ne découvrait pas que je n'eusse une conception vive, une mémoire heureuse et beaucoup d'aptitude pour le travail; dans les compositions j'obtenais sans peine les premières places; j'étonnais mes maîtres dans les examens par la facilité avec laquelle je suppliais en quelques jours au défaut d'études suivies; mais, malgré tout cela, je n'étais, si il fallait l'en croire, qu'un écolier impatient, turbulent, insoumis, et toujours en défaut dans les occasions ordinaires. Il prévoyait enfin que, si je ne changeais de conduite, je ne réussirais jamais à rien, ou que je serais tout au plus bon à briller aux yeux des ignorants, à trancher de l'artiste et de l'homme de génie et à faire des tableaux ou d'autres fadaises, comme tous les gens de mon pays. Bien qu'il vous soit facile de deviner au ton gourmé de ces aversissements quel devait être le caractère de M. V., il faut que je vous dépeigne en quelques mots ce personnage qui à eu, comme vous le verrez par la suite, une grande influence sur ma destinée. C'était un homme sec et pèlant, aussi méthodique que mon oncle Grell, mais ne riant et se ridicule par aucune de ses qualités. Il était, du reste, assez bonhomme, par intérêt et par habitude peut-être, mais non par devoir. C'est un mérite qui s'acquiert aisément avec un cœur froid, une dévotion rigide et une position au-dessus du besoin. Il y a bien des genres d'honnêteté; celle de M. V. était, si j'ose le dire, de l'espèce la plus stricte. Il la devait aux circonstances plus qu'à lui-même. Joignant à cela un esprit despotique, méchant et inquisitif, il semblait fait, d'après les idées communes, pour régenter un collège. Toutefois, mon digne oncle, qu'il honorait de son amitié, avait en lui une confiance sans bornes, et le citait à chaque instant comme un modèle de droiture et de raison. Jugez de son chagrin toutes les fois qu'il en recevait quelques plaintes sur mon compte. Il venait à moi de son air le plus compassé et se plaignait devant moi en fronçant le sourcil d'un air qu'il s'efforçait de rendre terrible; puis, ne sachant que me dire pour entrer en matière, il prenait une prise de tabac en poussant un gros soupir. De mon côté j'étais tellement familiarisé avec ce préambule, que je déjouais toujours ses projets de sévérité par quelque ruse enfantine. Tantôt je lui sautais au cou en lui faisant mille caresses; tantôt je lui demandais la solution de quelque problème de géométrie, ou je puisais dans sa tabatière et me barbouillais le nez de tabac en éclatant de rire, ce qui ne manquait pas de l'élever aussitôt. Ces détails, tout véridiques qu'ils sont, vous aideront à connaître mieux que des réflexions ne sauraient le faire, quelle était la bonté, d'autres diraient la faiblesse, de mon oncle à mon égard et dans quelle liberté s'est élevée pour moi le temps de mon enfance. J'arrive à des détails qui touchent de plus près aux événements importants de ma vie.

J'ai dit que je suivais les cours du collège en qualité d'in-

terne. Mon oncle, n'ayant point de ménage et vivant en pension chez une bonne dame de ses amies qui partageait avec lui son modeste logement, avait trouvé plus commode, dans sa position et plus avantageux pour nous tous, d'abandonner à M. V. sur ses appointements de professeur une certaine somme pour ma nourriture et mon entretien. Il trouvait, non-seulement dans cet arrangement une économie pour ses ressources qui étaient des plus modiques, mais encore un profit réel pour son instruction. J'étais donc renfermé avec les autres pensionnaires et séparé de lui pendant le courant de la semaine; mais je le voyais tous les jours aux heures de la classe, et je passais régulièrement avec lui tous les dimanches. Quelquefois même, un jour ou l'autre, pendant les sorties, il obtenait de m'emmener avec lui à la promenade. Nous étions donc aussi souvent réunis que le permettait même nos études et ses propres occupations. La dame chez laquelle il logeait se trouvait être une assez proche parente de M. V. Cette circonstance, toute simple qu'elle soit en apparence, a décidé, comme vous allez le voir, de ma vie entière. J'ai appris depuis que cette dame personne était morte peu de temps après mon oncle Grell, comme si le sort inexorable qui s'est appesanti sur moi ait voulu étendre sa rigueur à tous ceux qui ont été attachés de près ou de loin à ma destinée. Elle était liée intimement avec madame V., bonne femme d'une santé languissante, et que son mari rendait très-malheureuse. Celle-ci la venait voir souvent. Dans ces visites, elle amenait toujours avec elle ses deux filles encore tout enfants, sœurs jumelles dont la naissance avait failli lui coûter la vie, et qui avaient l'air de deux petits anges, tant elles se ressemblaient merveilleusement en grâce et en gentillesse.

Ici, Luigi s'arrêta et poussa un profond soupir. Je jetai involontairement les yeux sur le tableau placé en face de nous, dans l'endroit le plus apparent de l'atelier. Il me comprit; et après s'être recueilli un moment, il continua en ces termes :

— Oui, monsieur, c'est du jour où je rencontrai pour la première fois ces deux êtres charmants que datent les joies et les tourments de ma vie. Ah! si la fatalité qui nous a liés dès ce jour d'une chaîne indissoluble pouvait en renouer les anneaux brisés par la froide main de la mort!... Mais je m'égare au lieu de rappeler mes souvenirs pour les faire concourir au récit de ce premier événement, lequel a été, si j'ose le dire, le principe de tous les autres.

Mon oncle était catholique ainsi que moi et devot comme un Fribourgeois, nous ne manquions jamais d'aller entendre la messe tous les dimanches dans un petit village situé sur la frontière. Dans la belle saison nous faisons ordinairement ce trajet à pied, et tout en revenant à la ville nous nous écartions souvent de notre route pour nous promener çà et là dans les endroits qui nous plaisaient le plus. Ces excursions à travers les champs en compagnie de mon bon oncle avaient pour moi des moments charmants. J'y avais pris un goût, que je ne pensais pas à autre chose pendant les heures ennuyées de la semaine; et quand je courais le dimanche matin inspecter au saut du lit l'état du ciel pour savoir s'il ne pluvait point ce jour-là, le cœur me battait comme celui d'un captif attendant la décision de l'arrêt qui doit le remettre en liberté. Il ne se saisissait pourtant que d'une simple promenade. Mais le plus petit plaisir a tant d'importance à cet âge! et d'ailleurs mon oncle Grell savait les rendre si agréables! Comme il était excellent piéton et grand botaniste, nous courions toute la matinée dans les bois d'alentour. Quand il avait cueilli quelque fleur, il s'amusait à m'en faire étudier la structure; mais c'était d'une façon si méthodique, avec tant de termes grecs et latins, que, frissonnant d'avance à ces souvenirs de classe, je plantais la tête dans le démonstrateur et ses classifications pour courir après les papillons. Mon oncle Grell, habitué à découvrir tout seul, ne se déconcertait pas pour si peu, et, sans se soucier de ce qui l'entourait, il continuait gravement à donner des leçons de botanique à toute la nature.

J. LAPRADE.

(La suite au prochain numéro.)

Notes et études sur les Publicistes contemporains.

II.

INTÉRÊT ET PRINCIPAL. — MM. PROUDHON ET BASTIAT.

(Suite. — Voir le N^o précédent.)

M. Proudhon paraissait depuis quelque temps un peu embarrassé de soutenir le ton violent de sa polémique. Il avait attaqué la note un peu trop haut, et, comme baisser le diapason en pareil cas est périlleux, il se laissait entraîner à des violences de langage qui trahissaient de la fatigue. Se fier, c'est être tout près de convenir que l'on a tort. Il y a de cela, et cet aveu instinctif pèr dans les derniers écrits de M. Proudhon, notamment dans la mémorable discussion engagée par lui contre M. Bastiat. Cette lutte, dans laquelle le rude logicien pensait avoir prompte et facile raison d'un adversaire si peu fait à la dialectique hegelienne, cette lutte s'est prolongée; elle dure encore; elle a pris des proportions homériques. En constatant ce fait, je ne pretends point préjuger le succès final; il y a, bien, je crois, quelque chose à redire à l'argumentation de M. Bastiat, à ses conclusions et même à ses prémisses. Mais toujours est-il qu'à cette heure M. Bastiat vit encore; son état même n'inspire pas de sérieuses inquiétudes à ses amis; en vain M. Proudhon lui reproche qu'il est mort; qu'il la tue, bien tué, qu'il n'en reviendra pas; on s'est tenté de lui répondre comme à Dante: « Les gens que vous tuez se portent assez bien... » Or, cette persistance seule de M. Bastiat à se donner comme vivant, à le soutenir ferme et à le prouver même comme un *quibus et rostro*, est un échec pour un aussi grand fossoyeur

que l'illustre socialiste. Il en paraît troublé; il se démente, s'agite, change perpétuellement le terrain du combat, ou plutôt de la sépulture, et toujours, revenant incommode, l'obstiné M. Frédéric Bastiat se relève tout grouillant du milieu des pavés et des tuiles antinomiques dont le premier démolisseur des siècles présents et passés lui prétendait faire une tombe.

Cette situation très-tendue, se prolongeant depuis trois mois, devenait vraiment épuisante. Le grand publiciste franc-comtois, qui n'est pas habitué à faire plus d'une pelletée de ses adversaires, s'éssouffait, suait à grosses gouttes, et quelques symptômes de fièvre, sous forme d'invectives malignes et d'apostrophes toutes rouges, trahissaient la tension des muscles, lorsque Thémis, tout éplorée, accourant au secours d'un guerrier si cher, la charitablement entourant d'un nuage et dérobé aux coups de ce mort éternel, qui, selon l'axiome judiciaire, continuait de *saisir le vif* avec une rage inouïe. Ainsi enveloppé, elle l'a déposé maternellement sur l'oreiller de la claustration cellulaire. Bientôt, le héros qu'on voyait chancelant sur ses étriers, rentra en lice, rafraîchi, reconforté et fortifié par cette pause salutaire. Tandis que la foule, qui déjà commençait d'applaudir à son adversaire, acclame de nouveau le guerrier absent et le redemande à grands cris, lui, toujours ironique et méphistophélique, se prépare à pourfendre amis et ennemis, et se forge dans le silence du secret une armure neuve dont Thémis sentira le poids.

En attendant le jour de sa rentrée en lice, qui ne saurait tarder, nous l'espérons du moins, pour l'amour même des idées que combat le guerrier captif, nous repréons notre analyse :

M. PROUDHON. — Vous m'avez trompé. J'attendais de vous une controverse sérieuse. Vos lettres ne sont qu'une perpétuelle et insipide mystification. Vous ne savez que rebatire votre éternel refrain : Celui qui prête rend service; et je suis forcé de vous prouver par A plus B, pour sauvegarder et votre intelligence et votre loyauté, que vous n'avez pas un mot à l'économie politique.

Connaissez-vous la Banque de France? Elle a un privilège pour exploiter l'usure sur toute la surface du pays. Elle est formée au capital de 90 millions. Elle escompte à 4 pour 100. A ce taux, qui est le juste prix de ses services, il semble donc qu'elle devrait donner, en regard à son capital, un revenu de 3 millions 600 mille francs.

Or, savez-vous ce qui arrive? La Banque opère aujourd'hui, à l'aide du crédit public, non plus sur 90 millions de son capital, mais bien sur un cent et tant de millions qu'elle a, enfoncé dans ses caves.

A ce compte, et pour justifier votre quatrième apophthegme, à savoir : « qu'à mesure que les capitaux augmentent, l'intérêt baisse », à ce compte, dis-je, et en suivant la règle proportionnelle, la Banque ne devrait plus percevoir d'intérêt que pour trois quarts pour cent. Est-ce la ce qu'elle fait? Point du tout : elle continue à opérer sur cet énorme capital, dont elle n'est pas propriétaire, au taux primitif de 4 pour 100, et c'est sur ce pied qu'elle règle les dividendes de ses adversaires et fait coter ses actions à la Bourse. Est-ce là du vol, oui ou non?

Or, supposez, monsieur, que la Banque de France, déclarée aujourd'hui Banque d'Etat, abaisse effectivement, et comme elle le devrait, à 3/4 p. % l'intérêt de son capital. Immédiatement, de proche en proche, et dans toutes les transactions, l'intérêt tombe à trois quarts, c'est-à-dire à zéro, puisque ces trois quarts ne représentent plus que le service de la Banque.

Commencez-vous à croire que vos propositions soient moins sûres que celles d'Euclide (1)?

Voici un usure bien plus forte!

Le capital circulant en France est évalué à 4 milliards.

M'expliquez-vous pourquoi nous payons chaque année le loyer de ce capital environ 4,600 millions, c'est-à-dire 160 p. %? — Impossible, me direz-vous. — Cela est, puisque les créances hypothécaires, chirographaires, commanditaires, à quoi il convient d'ajouter la dette publique, forment ensemble un total de 28 milliards, dont ce n'est assurément pas exagéré que d'évaluer l'intérêt à 4,200 millions.

Ne me dites pas que cet intérêt s'applique à 30 milliards de capitaux : c'est l'argent que l'on paye; c'est parce que l'argent intervient dans toutes les transactions que les maisons se louent, que les terres s'afferment, et que les marchandises vendues à terme portent intérêt. Donc nous payons réellement pour 4 milliard de capital 4,600 millions d'intérêt (2).

Faire cesser cette anomalie, cette iniquité révoltante, doubler la production, quadrupler le bien-être du travailleur, ce serait l'œuvre d'un trait de plume. Il suffirait de décréter la conversion en Banque d'Etat de la Banque de France abaissant son escompte à 3/4 p. %.

Mais c'est ce que ne veulent ni la Banque de France, ni le gouvernement, ni la majorité, ni la minorité, ni les socialistes eux-mêmes, prétendus révolutionnaires. Va donc, ca-

pital! va, continue de pressurer ce misérable peuple! La morale des marchands de cochons a (sic) été devenue celle des honnêtes gens. Malediction sur mes contemporains!...

M. BASTIAT. — Mais ai-je trompé, dites-vous. Non, monsieur, je me suis trompé.

Admis sous votre tente pour discuter une question grave, j'ai cru que vous auriez du moins quelques égards pour ma personne. Vous négligez mes arguments et qualifiez ma personne. Je me suis trompé.

Vous êtes mal à l'aise sur le terrain du débat : vous le fuyez sans cesse. Quel singulier spectacle ne donnons-nous pas à nos lecteurs, et sans qu'il y ait de ma faute, par ce débat qui peut se résumer ainsi :

— Il fait jour.

— Il fait nuit.

— Voyez : le soleil brille au-dessus de l'horizon.

— Cela prouve qu'il fait jour. Mais j'affirme qu'en même temps il fait nuit.

— Comment cela se peut-il?

— En vertu de la loi des contradictions. N'avez-vous pas lu Kant, et ne savez-vous pas qu'il n'y a de vrai au monde que les propositions qui se contredisent?

— Cessons de discuter; car, avec cette logique...

— Je vais donc m'abaisser jusqu'à votre ignorance et vous prouver ma thèse par la distinction. Il y a du jour qui éclaire et du jour qui n'éclaire pas.

— Je ne suis pas plus avancé.

— Il me reste encore pour ressourcer le système des digressions. Suivez-moi, et je vous ferai faire du chemin.

— Je n'ai pas à vous suivre. J'ai prouvé qu'il fait jour, vous en convenez, tout est dit.

— Vous ressassez toujours même assertion et mêmes preuves. Vous avez prouvé qu'il fait jour, soit : prouvez-moi maintenant qu'il ne fait pas nuit.

Cela est-il sérieux?

Tantôt, pour vous, le capital est purement et simplement le numéraire d'une nation; tantôt vous dites qu'il ne se distingue pas du produit. Que faut-il croire?

Pour moi, ce qu'est le capital, le voici par description : — Un menuisier gagne 4,500 francs par an et n'en dépense que 4,200; cela signifie qu'il rend à la société des services pour 4,500 francs, et n'en retire actuellement que pour 4,200. Au bout de l'année, il peut revendiquer son droit acquis sur la société, aller au cabaret, ou se mettre à même, en augmentant son outillage, de travailler plus fructueusement. C'est ce droit acquis que j'appelle capital.

Au lieu de cela, il aime mieux substituer à ce droit acquis le forgeron son voisin, en d'autres termes, il prétend, sur sa demande, ses économies de l'année. Le forgeron en profitera pour acheter plus de marteaux, plus de fer, plus de combustible, et pour améliorer son fonds. — J'en pourrais faire autant, lui dit le menuisier; mais je le céderai pourtant mes 300 francs si tu veux me faire participer pour quelque chose à l'exécédent des profits que tu obtiendras. L'un et l'autre y trouvent son compte. Voilà le principe de l'intérêt.

Vous me parlez beaucoup de la Banque de France. Qu'at-elle à faire dans ce débat? Cette banque a un privilège, et ce privilège est un mal. Unissons-nous pour l'attaquer. Plus radical que vous, quelque réformateur pourrait induire du travail privilégié de l'agent de change, de l'officier ministériel, etc., etc., la gratuité du travail. — Oui, s'écrierait-il, le travail doit être gratuit : voyez le profit illégitime de ce notaire, de ce monopoleur envahissant, ou de cet avide boucher. Votre argument et celui-là seraient juste de même force.

Oui, sans doute, le capital, l'intérêt, donnent ouverture à de regrettables abus. A côté du bien est le mal. Je comprends cette antinomie. Mais le sophisme consiste à dissimuler le bien, à ne pas montrer que le mal est un remède douloureux, mais indispensable. Sans doute, si l'homme était parfait, il ne serait besoin ni de capital, ni d'intérêt, ni de travail même, ni de gouvernement, ni d'Etat. Mais conclure à la perfection de ce que l'on supprimerait simultanément toutes ces choses, autant vaudrait couper les jambes à un homme en disant : « Les jambes sont un mal, car elles attestent que l'homme n'a pas le don d'ubiquité. Comme il n'en aura plus que faire quand il aura l'ubiquité, vite coupons-les-lui, pour le rendre ubiquiste. »

Approchons-nous sans cesse de la perfection pour rendre de plus en plus inutiles le capital, l'intérêt, le travail et tous les remèdes onéreux et douloureux. Pour moi, la liberté sera le véhicule. Le capital doit se prêter non gratuitement, mais librement.

M. PROUDHON. — Je rends pleine justice à votre loyauté; mais je suis forcé de déclarer de nouveau, monsieur Bastiat, que vous ne savez pas l'économie politique.

Puisque tel est votre désir, je vais me renfermer dans la notion pure du capital.

Les auteurs ne sont point d'accord sur la définition; à peine s'entendent-ils sur la chose.

J'appelle capital « toute valeur faite en terres, instruments de travail, marchandises, substances ou monnaie, et servant ou susceptible de servir à la production. »

Valeur faite, c'est-à-dire valeur déclarée, authentifiée par l'échange. En effet, si tout capital est nécessairement un produit, tout produit n'est pas capital. Il ne le devient que du jour où la valeur en est fixée contradictoirement entre des arbitres dont l'un est l'acheteur, l'autre le vendeur.

Tirons maintenant la conséquence de cette notion, relative à l'intérêt.

De ce fait primitif que tous les producteurs sont entre eux en rapport perpétuel d'échange, tour à tour les uns pour les autres, producteurs et consommateurs, travailleurs et capitalistes, il résulte que les comptes de tous les producteurs et consommateurs doivent se balancer mutuellement.

Mais cet équilibre aujourd'hui n'existe pas; il est rompu par bien des fraudes et des dolés, selon moi, faciles à décrier, parmi lesquelles je signalerai en première ligne l'usure,

l'intérêt, la rente. Je vais vous prouver mon dire par écriture de commerce. Après avoir établi ma thèse par la métaphysique, par l'histoire et par la banque, je la développerai une quatrième fois par la comptabilité, cette science modeste et trop dédaignée, qui est à l'économie sociale ce que l'alègre est à la géométrie.

Suivant deux comptes d'opération détaillés l'un dans le système de l'intérêt, entre A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, et B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, travailleurs salariés, l'autre dans le système du mutuellisme ou gratuité du crédit, entre B, travailleur, et X, banquier nationale.

Impossible de songer même à analyser ces deux comptes, chefs-d'œuvre de la tenue des livres. Nous les résumons seulement en disant que, selon M. Proudhon, il appert mathématiquement de leur contenance ces deux conséquences irréfragables :

Que, dans la société capitaliste, l'ouvrier, ne pouvant jamais racheter son produit pour le prix qu'il l'a vendu, est constamment en déficit. D'où nécessité pour lui de réduire indéfiniment sa consommation, et, par suite, nécessité pour la société entière de réduire indéfiniment la production; partant interdiction de la vie, obstacle à la formation des capitaux comme des subsistances.

Que, dans la société mutuelliste, au contraire, l'ouvrier échangeant sans retenue produit contre produit, valeur contre valeur, ne supportant qu'un droit léger d'escompte (1) largement compensé par l'exécédent que lui laisse au bout de l'année son travail, l'ouvrier profite exclusivement de son produit. D'où faculté pour lui de produire indéfiniment, et, pour la société, accroissement indéfini de la vie et de la richesse.

M. BASTIAT. — Votre banque nationale, c'est la monnaie de papier. Ce n'est pas la gratuité du crédit que vous décrivez, mais bien l'anéantissement du crédit, puisque vous réduisez tous les comptes à des virements de parties, et toutes les transactions à des achats et à des ventes. Si tel eût été dès le principe votre mot d'ordre, il est à croire que vous eussiez compté beaucoup moins de partisans.

Pour que les billets d'une banque soient reçus, il faut qu'ils inspirent confiance.

Pour qu'ils inspirent confiance, il faut que la banque ait des capitaux.

Pour que la banque ait des capitaux, il faut qu'elle les emprunte précisément à A, B, C, D, qui sont le peuple, et en paie l'intérêt au cours.

Si elle les prête à A, B, C, D gratis, après les lui avoir pris de force sous forme de contributions, il n'y a rien de nouveau dans le monde; si ce n'est une oppression de plus.

Et enfin même en réduisant toutes les transactions à des ventes, vous ne dénuisez même pas cette rémunération du capital; toujours confondue avec le prix de vente.

Il suit de là que, si votre banque n'est qu'une fabrique de papier-monnaie, elle amènera la désorganisation sociale;

Que si, au contraire, elle est établie sur les bases de la justice, de la prudence et de la raison, elle ne fera rien que ne puisse faire mieux qu'elle la liberté des banques.

Liberté des banques! liberté du crédit! Oh! pourquoi, monsieur Proudhon, votre brûlante propagande n'a-t-elle pas pris cette direction? Que de bien vous eussiez pu faire! Au nom du droit, de la justice, je vous adjure de substituer sur votre drapeau à ces mots : *Gratuité du crédit*, ceux de *Liberté du crédit*. Mais que dis-je! a-t-on jamais vu un chef d'école revenir sur ses pas, et braver ce mot injuste mais terrible : Apostasie!

La réponse de M. PROUDHON n'est qu'une fulminante invective dont voici quelques spécimens : « J'ai douté d'un instant qu'il y eût sur la terre un homme aussi disgracié de la nature sous le rapport de l'intellect, et j'ai accusé votre volonté. Pour ma part, je préférerais mille fois être suspect dans ma franchise que de me voir dépouillé du plus bel appanage de l'homme, de ce qui fait sa force et son essence... Mais à coup sûr vous ne raisonnez pas, vous ne réfléchissez pas... Quelle espèce d'homme êtes-vous, monsieur Bastiat? Etes-vous seulement un homme?... Je souhaite que notre dialectique commence pour vous cette éducation intellectuelle sans laquelle l'homme n'est et ne sera jamais qu'un animal parlant, comme dit Aristote. »

M. Proudhon établit que les quatre facultés : attention, comparaison, mémoire, jugement, sont ce qui constitue dans l'homme l'intelligence. Il démontre ensuite que ces quatre facultés ont successivement fait défaut à M. Frédéric Bastiat (bien qu'il soit de l'Académie) de même que la métaphysique, l'histoire, l'économie sociale, la banque, la comptabilité ont été désertées et méconnues par lui dans son argumentation. Après avoir déduit ceci longuement, il termine en disant à son adversaire : « Vous êtes sans doute un bon et digne citoyen, un économiste honnête, etc., etc.; mais j'ai le droit de vous le dire : scientifiquement, monsieur Bastiat, vous êtes un homme mort! »

De profundis!

La cause est entendue et en délibéré. Mais, dans les litiges graves, on ne rend jugement qu'après avoir ouï le ministère public ou le conseiller-rapporteur. Nous sommes un bien petit compagnon pour oser élever un mot dans ce débat. Pourtant, nous n'avons pu l'aborder d'autant près ni si à fond sans en recevoir quelque choc, sans y puiser quelque leçon, sans exercer plus ou moins deux de ces quatre facultés — si tant est que nous en soyons doués — que M. Proudhon nous signale comme bases de l'intellect. Ce sont ces impressions et ces réflexions qu'en toute humilité nous demandons licence de résumer à huitaine.

F. M.

(1) M. Proudhon oublie et M. Bastiat lui-même ne paraît pas avoir suffisamment fait sentir que, loin d'être accrue les opérations de la Banque, et partant la source de ses bénéfices, cet énorme encaisse de quatre cent et tant de millions qui reste inactif dans ses caisses est un coût assez finies certain de la stagnation générale et du manque absolu d'argent. A l'époque où la Banque n'avait qu'un encaisse métallique de 80 millions, elle réalisait des profits doubles ou triples de ceux qu'elle fait aujourd'hui avec six fois ce capital.

(2) L'hérésie de cette doctrine est tellement saillante, que nous avons peine à comprendre qu'un aussi puissant esprit ait pu s'y laisser tomber, même pressé par les besoins du raisonnement ou de la cause, comme on dit en langage pro-sévère. Quoi! c'est uniquement parce qu'il y a de l'argent en circulation que l'on peut dire que l'argent est, je l'avoue, une commodité; mais s'il eût existé, au lieu de numéraire, je stipulerais à mon profit, en vous abandonnant ma terre, dix hectolitres de blé, dix muids de vin, plus ou moins, que je consommerais ou que j'échangerais contre les produits à mon convenance.

Revers de quelques Médailles. — Études numismatiques par Valentin.



RE

Ce qui peut se trouver sous un domino frais et rose.



RE

Débarcadère du Café de Paris.



H. VALENTIN

Lu entr'autres.



Ce que devient la peau du lion.

Revers de quelques Médailles. — Études numismatiques par Valentin.



Aimer à la campagne, sous un beau ciel, au milieu du parfum des fleurs, à travers les sentiers d'aubépine.



Les bouquets de la veille et la lorotte du lendemain.



Après avoir rêvé la gloire...



Les fils chéris de la victoire.

Revue littéraire.

Journal de la campagne de Russie en 1812, par M. DE FEZENZAC, lieutenant général.

Voilà le soleil d'Austerlitz ! s'écria Napoléon, quand les premiers rayons d'un jour pâle éclairèrent les vastes plaines qu'allait illustrer et ensanglanter l'héroïque boucherie de la Moskova.

Le soir, nous campions sur le champ de bataille, et pourtant la poétique prélection de l'Empereur ne devait pas se réaliser. La victoire allait devenir plus funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus, et le soleil d'Austerlitz s'éteignit pour jamais couché.

Mais l'Empereur ne le croyait pas ; il comptait encore sur sa fortune, et il n'écarterait qu'elle lorsqu'il s'aventura au camp de la Russie, dans l'espoir de dieter la paix à Moscou comme il l'avait déjà dieter dans les palais de tant de capitales. On sait ce qui l'attendait à Moscou, et comment, après y avoir séjourné un mois, malgré déplorable il se vit forcé d'accomplir, au milieu des rigueurs de l'hiver, cette désastreuse retraite qui acheva de ruiner une armée de cinq cent mille hommes, et précipita la chute de l'empire.

C'est le récit de quelques épisodes de cette campagne que vient de retracer un ancien militaire qui en a partagé les plus cruelles souffrances, qui a figuré dans ses plus périlleux incidents. L'auteur de ce Journal, M. de Fezenzac, aujourd'hui lieutenant général, était, en 1812, colonel du 4^e régiment d'infanterie de ligne, et ce régiment faisait partie de ce troisième corps qui, sous les ordres du maréchal Ney, forma l'arrière-garde de l'armée pendant presque tout le cours de la retraite.

« La narration du brave expérimenté, dit Gaspard de Tavannes, est différente des contes de celui qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées. » Il y a, en effet, dans les fidèles récits du soldat qui raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, une simplicité, une précision, une vigueur ou l'art seul attendit difficilement, César et Napoléon sont encore les premiers écrivains militaires comme ils sont les plus grands capitaines.

Sans s'élever si haut, M. de Fezenzac est de l'école de ces historiens sans phrases. Il est de même simple, précis, nerveux dans les pages de son Journal ou il n'a consigné que les événements dont il fut le témoin ou l'acteur. Cette réserve même ajoute à l'intérêt de son récit en ajoutant à sa vérité, en ne rendant que plus saisissant ce que nous voyons de plus près, en quelque sorte, et dans un cadre qu'on embrasse d'un coup d'œil. Puis, tout en voulant se borner à écrire l'histoire du régiment qu'il commandait, M. de Fezenzac n'a pu se dispenser de nous donner plus d'un détail qui concerne l'armée entière. Ce sont de ces cas où le sort d'une partie est tellement lié à celui du tout qu'il est impossible de parler de l'une sans rien dire de l'autre. Tous les grands faits de la guerre de Russie sont donc mentionnés par M. de Fezenzac, parce que tous ont eu plus ou moins d'influence sur la situation de son régiment ; cette influence, il l'explique et il la juge, et c'est de cette sorte que, sans sortir du cadre qu'il s'est tracé, sans rompre l'unité de son récit, il y fait entrer tout ce qu'il y a d'essentiel dans le tableau et l'appréciation de cette mémorable campagne.

Le Journal de M. de Fezenzac commence avec elle. Chef d'escadron et aide de camp du duc de Feltre, son beau-père, alors ministre de la guerre, M. de Fezenzac, alors âgé de vingt-six ans, lui ayant témoigné le désir de faire l'expédition de Russie, fut attaché à l'état-major du prince de Saxe-Weimar. Bientôt il rejoignit à Posen le quartier général, où Napoléon attendait le résultat des propositions que son ambassadeur, M. de Narbonne, était allé porter à Alexandre. Celui-ci refusa en déclarant qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Napoléon se prépara alors à passer le Niemen avec son incombustible armée, armée de cinq cent mille hommes, protégée par douze cents bouches à feu.

Tous les pays de l'Europe, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, l'Autriche, la Prusse, l'Illirie, la Dalmatie, et même l'Espagne et le Portugal, avaient été mis à contribution pour remplir les cadres de cette masse immense, et qui traînait après elle tout un peuple d'employés et de domestiques attachés au service de l'administration et des bagages.

Aussi, partout où cette armée passait, elle épuisait en un ou deux jours toutes les ressources du pays. La campagne s'ouvrit sous les plus heureux auspices, et pourtant plus d'un signe fâcheux alarmait déjà les esprits circonspects. Lorsque après avoir séparé et battu les généraux de l'armée russe, Barclay et Bagration, et conquis la Lithuanie en un mois, l'Empereur eut atteint Witepsk, il voulut précipiter sa marche pour forcer l'ennemi à une bataille et remporter une victoire décisive.

« Cependant, nous dit M. de Fezenzac, les gens d'un esprit sage et les officiers expérimentés n'étaient pas sans inquiétude. Ils voyaient l'armée diminuée d'un tiers depuis le passage du Niemen, et presque sans combattre, par l'impossibilité de pourvoir à sa subsistance d'un manège réglé, et la difficulté de lier quelque chose, même en pillant, d'un pays pauvre par lui-même et déjà ravagé par l'armée russe. Ils remarquaient la mortalité effrayante des chevaux, la mise à pied d'une partie de la cavalerie, la conduite de l'artillerie rendue plus difficile, les convois d'ambulance et les forgons de médicaments forcés de rester en arrière ; aussi, en entrant dans les hôpitaux, trouvaient-ils les malades presque sans secours. Ils se demandaient non seulement ce que deviendrait cette armée si elle était battue, mais comment elle supporterait les pertes qu'allait causer de nouvelles marches et des combats plus sérieux. Au milieu de ces motifs d'inquiétude, ils étaient frappés de l'ordre admirable dans lequel l'armée russe avait fait sa retraite, toujours couverte par ses nombreux Cosaques, sans abandonner un seul canon, une seule voiture, un seul malade.

Aucun de ces sinistres pronostics ne froissa l'esprit de

l'Empereur. Il eut avoir pourvu à tout, parce que, à Witepsk, il avait donné les ordres les plus absolus et les plus précis pour assurer le service des subsistances et des hôpitaux. Mais aveuglé déjà par l'habitude de la toute-puissance, il ne se demanda pas jusqu'à quel point il était possible de faire ce qu'il prescrivait. Pour lui, un ordre donné était un ordre exécuté, et cette illusion, dont il fit la dupe pendant toute la campagne, lui inspira souvent les mesures les plus étranges. Tantôt il ordonnait d'abondantes distributions de vivres et d'habits, quand on aurait pu se procurer à grand peine un morceau de pain ou une paire de souliers ; tantôt, à des régiments épuisés de fatigue et de faim et réduits à quelques hommes, il demandait d'agir et de combattre comme l'auraient pu faire des troupes fraîches et nombreuses.

Rien ne put donc l'arrêter jusqu'à Moscou. Cinq cent mille Russes avaient jonché le champ de bataille de la Moskova. Mais nous avions perdu vingt huit mille des nôtres, et plus nous avançons au milieu des villes et des villages, que les Russes incendiaient en se retirant, et plus la situation de notre armée devenait critique.

Nommé colonel du 4^e de ligne, le lendemain de la victoire de la Moskova, M. de Fezenzac put observer de plus près l'état des troupes. Des 2,800 hommes qui le composaient lorsqu'il avait passé le Rhin, son régiment était réduit à 900, et les quatre bataillons n'en formaient plus qu'un. Tout le reste de l'armée avait éprouvé des pertes à peu près égales, et qui s'accroissaient chaque jour. Mal nourris, mal vêtus, mal chaussés surtout, les moins robustes des soldats périssaient d'épuisement ou de maladie sur les grandes routes ou dans les ambulances. Jamais nous n'eûmes le moral de l'armée n'avait été si profondément atteint. « Je ne retrouvais plus, dit M. de Fezenzac, l'ancienne gaieté des soldats. Un morne silence succédait aux chansons et aux histoires plaisantes qui leur faisaient oublier autrefois la fatigue des longues marches. Les officiers eux-mêmes paraissaient inquiets ; ils ne servaient plus par pur devoir et par honneur. Cet abattement, naturel dans une armée vaincue, était remarquable après une affaire décisive, après une victoire qui nous ouvrait les portes de Moscou. »

Le 4^e de ligne et son colonel n'y étaient point encore entrés, lorsque commença cet immense incendie qui dura six jours et six nuits, et consuma les neuf dixièmes de cette capitale. Quand M. de Fezenzac la traversa, elle n'offrait déjà plus qu'un amas de ruines fumantes.

« C'était, nous dit-il encore, un spectacle à la fois bien horrible et bien bizarre. Quelques maisons paraissaient avoir été rasées, d'autres conservaient quelques pans de murailles noircies par la fumée ; des débris de toute espèce encombraient les rues ; une affreuse odeur de brûlé s'exhalait de tous côtés. De temps en temps une chaumière, une église, un palais paraissaient debout au milieu de ce grand désastre. »

C'étaient dans ces palais et ces églises que s'étaient réfugiés et entassés la plupart des malheureux habitants de Moscou. D'autres erraient comme des spectres dans les rues en se disputant une misérable nourriture. On y rencontrait aussi un grand nombre de soldats rosses qui n'avaient plus d'ennemi. M. de Fezenzac nous raconte qu'il en fit arrêter cinquante ; et, à l'état-major, le général auquel ils les remit lui dit qu'il aurait pu les faire fusiller, et qu'il y aurait tout fait à l'avenir. « Je n'ai point, nous dit alors autre, abusé de sa confiance. »

Du reste, l'armée française n'était guère plus heureuse. Elle avait en abondance de l'or et des pierres, des confitures, des liquors et elle souffrait de manque de viande et de pain. L'incendie y avait causé les plus grands désordres, et cette confusion donnait lieu chaque jour aux plus fâcheuses et aux plus singulières méprises. Ainsi, un officier, forcé de quitter un moment, pour donner un ordre, un Russe qu'il avait pris sous sa protection, l'ayant remis aux mains d'un autre officier qu'il vit passer à la tête de son peloton en lui disant vivement : « Je vous recommande monsieur, » celui-ci se méprit sur le sens de la recommandation, et fit immédiatement fusiller ce pauvre diable comme incendiaire.

Enfin, après avoir pendant tout un mois séjourné au Kremlin, toujours leurré par de vaines propositions de paix, l'Empereur se décida à ordonner une retraite inévitable. Elle fut précédée d'une revue en tous les colonels favorisèrent de zèle pour dissimuler leurs pertes et présenter leur régiment en bon état. Personne, en les voyant, n'aurait pu s'imaginer combien les soldats avaient souffert et combien ils souffraient encore. Et cette belle tenue des troupes après de désastres contribua sans doute, comme le fait observer M. de Fezenzac, à l'obstination de l'Empereur, en lui perséverant qu'avec de pareils hommes rien n'était impossible.

L'ordre du départ donné, on chargea sur des charrettes tout ce qui restait de vivres. Tous disposés à adoucir, autant qu'il le pouvait, les horribles nécessités de la guerre, M. de Fezenzac ne put se résoudre à priver de la farine qu'il ne put enporter les malheureux habitants de la maison qu'il occupait. « Je le leur donnai de bon cœur, en dédommagement du mal que nous avions été forcés de leur faire. Je reçus leur bénédiction avec attendrissement et reconnaissance. Peut-être m'en ont-elles porté bonheur. »

Le 48 octobre 1812, à cinq heures du matin, l'armée quitta Moscou. Le jour n'était pas levé, et cette marche au milieu des ténèbres, à travers des ruines encore fumantes, s'accomplissait avec un silence lugubre et qui serait le cœur. Une quantité encore prodigieuse de charrettes et de fourgons suivait l'armée, dispersés pêle-mêle avec les drouks, les traîneaux, et les plus riches et les plus élégantes voitures de l'Empereur et de son état-major. « Ces voitures, dit M. de Fezenzac, marchant sur plusieurs rangs dans les larges routes de la Russie, présentaient l'aspect d'une immense caravane. Parvenu au haut d'une colline, je contemplai longtemps ce spectacle qui rappelait les guerres des conquérants de l'Asie ; la plaine était couverte de ces immenses bagages, et les clochers de Moscou à l'horizon terminaient le tableau. »

Si l'on veut, en effet, retrouver un exemple de ces formidables armements, il faut remonter jusqu'à Darius et aux Xerxès ; et, pour qu'il n'y ait analogie soit complète, cette guerre des Russes, d'un ennemi qui sans cesse se dérobe, s'enfonça dans le cœur de son pays en ne laissant derrière lui que la ruine et l'incendie ; cette guerre ne rappelle-t-elle pas exactement celle de ces Scythes qui, sans livrer un seul combat, en se réfugiant dans leurs déserts, après avoir brûlé les moissons, forcerent bientôt à la retraite l'armée de Darius, décimée par la faim et la fatigue.

C'était à Smolensk seulement, c'est-à-dire à quatre-vingt lieux de Moscou, que nos soldats pouvaient espérer de trouver quelques nouvelles ressources. Ici, il fallait marcher sous le feu de trois armées russes qui nous poursuivaient sans relâche. Le froid, en outre, ne tarda pas à sévir et avec une rigueur extraordinaire, même pour le climat de la Russie.

C'est dans ces circonstances que le troisième corps, sous les ordres du maréchal Ney, fut chargé de former l'arrière-garde. Le régiment de M. de Fezenzac, comme je l'ai dit, faisait partie du troisième corps, et il fut même placé à l'extrême arrière-garde, d'après l'ordre de bataille que prescrivit le maréchal. C'était le poste le plus honorable et le plus périlleux.

Cette division n'eut plus un seul moment de repos ni jour ni nuit. Harcelée par les Cosaques, serrée de près par les Russes, elle n'en défendait pas moins pied à pied chaque position, et faisait souvent reculer l'ennemi. Et cependant les soldats manquaient de tout ; ils ne se nourrissaient plus qu'avec un peu de farine et quelque morceau de cheval. Quand on arriva à Smolensk, la garde seule reçut d'abondantes distributions. Les troupes qui lui succédèrent furent victimes des abus d'une administration que cette retraite avait désorganisée comme tout le reste. Bientôt les magasins furent pillés, et en vingt-quatre heures on détruisit les ressources de plusieurs mois.

Quand l'arrière-garde arriva, elle n'y trouva rien, et il fallut continuer à marcher et à se battre sans avoir reçu que le renfort de deux régiments. Mais le maréchal Ney était là, et son héroïque constance ranimait les plus découragés. Il faut suivre, dans le récit de M. de Fezenzac, le détail de tant de combats soutenus avec avantage, à toutes les heures du jour et de la nuit, par le troisième corps contre les troupes des Russes vingt fois plus nombreuses et qui ne manquaient de rien. Au besoin, le maréchal faisait le coup de fusil, et cette vue électrisait les soldats. Rien ne l'étonnait, et dans un moment où il se crut abandonné du reste de l'armée française, coupé dans sa retraite par un corps de 80,000 Russes, il résolut de percer cette ligne formidable avec sa division, qui ne montait pas à plus de 6,000 hommes. Le général russe Miloradowitch, qui ne pouvait croire que Ney songeât à se défendre, lui envoya un parlementaire pour le sommer de mettre bas les armes. Pour toute réponse, Ney fit le parlementaire prisonnier, et ordonna l'attaque. Sur-le-champ, on alla droit à l'ennemi.

« Qu'il me soit permis, dit M. de Fezenzac, de rendre hommage au dévouement de ces braves soldats, et de me féliciter de l'honneur d'avoir marché à leur tête. Les Russes les virent avec admiration s'avancer vers eux dans le meilleur ordre et d'un pas tranquille. Chaque coup de canon enlevait des files entières, chaque pas rendait la mort plus inévitable, et la marche ne fut pas ralentie un seul instant. Enfin, nous approchâmes tellement de la ligne ennemie que la première division de mon régiment, écrasée tout entière par un mitraille, fut renversée sur celle qui la suivait et y porta le désordre. Alors l'infanterie russe nous chargea à son tour, et la cavalerie tombant sur nos flancs nous mit dans une déroute complète. »

Mais le maréchal ne tarda pas à rallier les troupes. La nuit commença et débâta leur marche à l'ennemi, qui, persuadé d'ailleurs que le lendemain il en aurait aisément raison, se contenta d'envoyer quelques détachements de cavalerie pour les observer. Mais le maréchal ordonna qu'on se mit en marche, et ici je dois laisser encore parler celui qui a vu ces prodiges de bravoure et de tactique.

« Le jour baissait ; le troisième corps marchait en silence ; aucun de nous ne pouvait comprendre ce que nous allions devenir. Mais la présence du maréchal Ney suffisait pour nous rassurer. Sans savoir ce qu'il voulait ni ce qu'il pourrait faire, nous savions qu'il ferait quelque chose. Sa confiance, en lui-même égalait son courage. Plus le danger était grand, plus sa détermination était prompte ; et, quand il avait pris son parti, jamais il ne doutait du succès. Aussi, dans un pareil moment, sa figure n'exprimait ni incertitude ni inquiétude. Tous les regards se portaient sur lui ; personne n'osait l'interroger. Enfin, voyant près de lui un officier de son état-major, il lui dit à demi-voix : « Nous ne sommes pas en danger. Qu'allez-vous faire ? » lui répondit l'officier. — Passer le Dniéper. — Où est le chemin ? — Nous le trouverons. — Et si l'on n'est pas tué ? — Il le sera. — A la bonne heure ! répondit l'officier. »

Et il le fut, comme Ney l'avait prédit ; mais on n'y arriva pas sans peine. Et quand on l'eut passé, on était encore à quinze lieues de l'armée, qu'on rejoignit enfin à Orcha, après avoir livré vingt combats sanglants, après avoir triomphé des plus insurmontables obstacles, mais qui avaient réduit à huit ou neuf cents hommes les six mille qui avaient refusé de se rendre à Miloradowitch.

À Orcha, le troisième corps fut réuni à la grande armée et n'eut plus à partager que les fatigues et les privations communes. C'était une faible consolation pour M. de Fezenzac, qui voyait de jour en jour dépêcher les hommes de son régiment, cette famille du colonel. Il ressentait pour elle cette tendresse mêlée de force qui est peut-être la plus profonde des affections. Et, en vérité, ils en étaient bien dignes, ces généraux soldats, dont pas un, pendant tout le cours de cette désastreuse campagne, ne manqua aux devoirs de la discipline. Dans l'intérieur de chaque régiment, comme le

remarque expressément M. de Fezenzac, le respect de la hiérarchie fut constamment observé. Les actes d'égoïsme féroce, que le besoin multiplia, ne s'exercèrent toujours qu'entre des soldats et des officiers qui n'appartenaient pas aux mêmes cadres.

On lira dans le récit de M. de Fezenzac quelques-uns de ces actes barbares, auxquels on peut opposer, heureusement pour l'honneur de la nature humaine, plus d'un trait de dévouement et d'héroïque charité. M. de Fezenzac nous en raconte de vraiment touchants, et parmi lesquels je ne puis me refuser à citer celui-ci :

Une cantinière, accablée en Prusse, au commencement de la campagne, avait suivi son régiment jusqu'à Moscou, avec sa petite fille, qui avait six mois quand la retraite commença. Enveloppée d'une fourrure prise à Moscou, mais souvent nu-tête, la pauvre petite, que sa mère nourrit avec du boudin de sang de cheval, échappa à tous les dangers. Deux fois pourtant elle fut perdue; on la retrouva d'abord dans un champ, puis dans un village brûlé, couchée sur des matelas. Sa mère passa la Bérésina à cheval, ayant de l'eau jusqu'au cou, tenant la bride d'une main et de l'autre élevant au-dessus de sa tête sa petite fille, qui acheva la campagne sans avoir été même enrhumée.

Ce fut surtout à ce passage de la Bérésina que les désastres de nos soldats devinrent épouvantables. Il fallut passer le fleuve sous le feu de deux armées russes; et c'en était fait de notre, si Ney, toujours présent au danger, à la tête du deuxième corps, n'eût encore sauvé tous les autres et l'empereur lui-même en repoussant à la fois les deux divisions russes.

Enfin on passa le Niémen, et les débris de cette armée de cinq cent mille hommes arrivèrent à Wilna. Du troisième corps il n'en restait qu'une centaine; ils étaient trente-cinq mille au départ.

Devant de pareils chiffres, on a bien de la peine à ne pas maudire les conquérants et le fatal esprit des conquêtes. Mais quand on voit en même temps tout ce que la guerre inspira de beau, de grand, d'héroïque, on peut se demander, avec Joseph de Maistre, si elle n'est pas une des sources du génie de l'homme, un des plus puissants ressorts de sa dignité et de sa moralité.

Quoi de plus beau, dans l'ordre moral, que la conduite de ces braves soldats à qui la religion de l'honneur et du devoir donna le courage de faire de si grandes choses, de subir de si douloureuses épreuves? Je ne veux pas louer M. de Fezenzac au dépend de ses compagnons d'armes; sa générosité militaire ne me le pardonnerait pas. Et pourtant je ne puis oublier qu'en leur commandant il leur donnait l'exemple; que des sentiments plus élevés et plus délicats lui inspiraient cette inébranlable constance, ce zèle du sacrifice, ce mélange admirable d'humanité et de bravoure qui le rendait si propre à communiquer aux autres ce qui lui-même ressentait si profondément.

Tel il nous apparaît dans toutes les pages de son récit, empreint de cette vérité modeste qui sied si bien aux grands courages. Ici encore le style c'est l'homme. Cicéron dans *ses Commentaires* de César qu'ils étaient droits, nus et beaux de leur nudité, *recti, nudi, venusti*. Avec moins de précision et d'élegance, le récit de M. de Fezenzac rappelle toutes les qualités saines et vigoureuses qu'on admire dans *ses Commentaires*. En un mot, on retrouve dans son journal, et c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire, le caractère de celui que le maréchal Ney recommandait en ces termes au duc de Feltré.

« Berlin, le 23 janvier 1813.

» Monsieur le duc, je profite du moment où la campagne est, sinon terminée, du moins suspendue, pour vous témoigner toute la satisfaction que m'a fait éprouver la manière de servir de M. de Fezenzac. Ce jeune homme s'est trouvé dans des circonstances fort critiques et s'y est toujours montré supérieur. Je vous le donne pour un véritable chevalier français, et vous pouvez désormais le regarder comme un vieux colonel.

» Signé : Maréchal duc d'ELCHINGEN. »

Un tel certificat, et d'une telle main, clôt dignement le récit de M. de Fezenzac; il le résume et le couronne.

ALEXANDRE DUFAY.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, compte-rendu par M. Ct. Vencé, sous la direction de M. Mignet. Deux volumes par an, un cahier par mois.

Cette collection se compose déjà de 16 volumes. Le premier numéro de janvier 1850 commença le tome 17^e on le 7^e de la seconde série; car la première série, épuisée maintenant ou dont il ne reste que deux ou trois exemplaires complets, comprenant 10 volumes. Cette seconde série obtient un succès égal à la première; depuis deux années surtout, les travaux de l'Académie des sciences morales et politiques ont pris une importance nouvelle. Les dernières livraisons du compte-rendu de ses séances que nous avons sous les yeux contiennent des articles du plus haut intérêt. Nous y avons remarqué la *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Rossi*, par M. Mignet; un *Mémoire sur l'honneur et la société*, par M. Portalis; une *Notice sur l'origine et l'état social des peuples italiens les plus anciens*, par M. Moreau de Jonnés; un *Mémoire sur l'origine de la valeur d'échange*, par M. Walras; un *Mémoire sur Robinet*, par M. Damiron; un *Mémoire sur l'organisation de l'administration provinciale dans l'empire romain*, par M. A. Thierry; un *Mémoire sur la persistance de la personnalité après la mort*, par M. Bouchille; et enfin de nombreux travaux sur d'importantes questions d'économie sociale et de philosophie.



Procédés du docteur Boucherie

POUR LA CONSERVATION ET LA COLORATION DES BOIS.

Ceux de nos lecteurs qui ont visité les salles de l'exposition de 1849 ont peut-être remarqué à l'un des angles de la cour centrale, dans laquelle étaient placés les fleurs et les bois, quelques troncs d'arbres revêtus de leur écorce, au-devant desquels se trouvait un appareil assez singulier, qui semblait avoir pour fonction d'introduire par l'extrémité d'une pièce de bois un liquide qui ressortait par l'extrémité opposée, après avoir traversé la pièce dans toute sa longueur. On pouvait le plus voisin se trouvait fixée une planche épaisse et carrée, divisée jusqu'au deux tiers de sa hauteur par un trait de scie. Une des moitiés de cette planche, décomposée par le temps et l'action de l'atmosphère, s'émettait sous la simple pression des doigts; l'autre moitié, soumise cependant, durant le même temps, à l'action des mêmes causes, présentait, au contraire, une résistance et une dureté égales, sinon supérieures, à la dureté et à la résistance du bois neuf.

Ces troncs de bois, dont la plupart étaient restés depuis douze à treize ans exposés à toutes les intempéries des saisons, pendant que les autres étaient enfouis dans une terre humide, et étaient des bois injectés au sulfate de cuivre suivant les procédés du docteur Boucherie; l'appareil était tout simplement le modèle réduit du système employé il y a deux ans par l'habile chimiste à préparer soixante mille traverses de hêtre pour le chemin de Creil à Saint-Quentin.

Pour la seconde fois une médaille d'or est venue honorer les travaux du savant modeste et laborieux dont la découverte économisera un jour des millions à la France; mais en attendant l'habile inventeur n'a guère recueilli pour fruit de ses longs efforts que la nécessité d'ententer et de suivre un procès en contrefaçon.

Persuadés que la découverte du docteur Boucherie aura fait, avant peu d'années, dans quelques mois peut-être, une révolution véritable dans les nombreuses industries qui emploient ou qui travaillent le bois, nous croyons être agréables à nos lecteurs en plaçant sous leurs yeux l'histoire sommaire de cette invention et le tableau des procédés pratiques qui lui ont permis enfin de sortir du laboratoire et de conquérir sa place dans le champ de l'industrie.

Il y a maintenant quinze ans que le docteur Boucherie, songeant un jour à la rapidité avec laquelle les forêts disparaissent de notre sol sous la double influence de la consommation et du défrichement, résolut de se rendre un compte exact des causes qui amènent la décomposition des bois et des procédés employés pour les combattre. Prolonger la durée des bois, donner aux essences les plus altérables des qualités de résistance et d'incorruptibilité supérieures à celles de l'orme et du chêne, c'était, disait-il avec raison, le moyen le plus efficace et le plus prompt d'augmenter nos richesses forestières.

Quelques expériences simples, mais concluantes, donnèrent bientôt à M. Boucherie la pensée que la cause unique des altérations en apparence si diverses que subissent les bois abattus, réside dans la présence des matières solubles contenues dans la sève qu'ils enferment. Il voulut s'en assurer; une certaine quantité de sciure de bois fut divisée en trois parties égales; la première fut laissée à l'état naturel et humectée d'eau ordinaire; la seconde fut dépolluée par des lavages successifs des matières sévées; enfin la troisième fut subdivisée en plusieurs petits tas humectés chacun d'une dissolution de sels métalliques différents. La sciure naturelle placée dans des circonstances favorables à la décomposition ne tarda point à présenter les caractères de la pourriture à tous les degrés. La sciure lavée résista beaucoup mieux aux œuvres, mais n'offrit dans aucun cas l'état de conservation parfaite que présentent les sciures humectées avec des dissolutions métalliques. Le problème à résoudre était donc celui-ci : remplacer dans l'arbre abattu la sève, cause principale de la décomposition, par une liqueur conservatrice, une dissolution de sulfate de cuivre par exemple.

Mais ce n'était pas tout que d'avoir reconnu la cause de la décomposition des bois et les substances les plus propres à les conserver, il fallait un moyen efficace et peu coûteux de faire pénétrer profondément et intimement ces substances.

NOUVELLE SÉRIE D'EXPÉRIENCES.

Immersion prolongée des bois dans le mélange préservateur; Emploi de moyens mécaniques par lesquels les bois se pénétrèrent sous une pression exercée des liquides au milieu de ces objets ils sont placés; Rarefaction, par la chaleur, de l'air enfermé dans l'intérieur des bois plongés immédiatement dans les solutions dont on veut les imprégner.

Aucun de ces moyens dont les concurrents du docteur Boucherie se servent encore aujourd'hui ne donnait de résultats satisfaisants : la plupart étaient fort coûteux; aucun ne faisait pénétrer la substance préservatrice dans l'intérieur même des bois; l'imprégnation restait incomplète et presque superficielle.

Au milieu de ces recherches une idée simple, mais féconde, traversa tout à coup la pensée de M. Boucherie. Si l'on essayait de pénétrer les bois encore verts; si l'on employait à la pénétration la force naturelle qui fait circuler la sève dans l'intérieur des arbres! Un bouquet de fleurs, pensait-il, placé dans un verre d'eau absorbe et exhale une partie de cette eau; l'arbre ne devait-il pas en faire autant!... Et aussitôt un hêtre fut livré à la cognée, on le coupa son extrémité inférieure dans un baquet rempli d'une liqueur bleue; le docteur regardait immobile... la liqueur était aspirée; on versa de nouveau, l'aspiration continuait toujours; enfin l'absorption atteignit l'énorme quantité de trois hectolitres de liquide. A la voix émue du savant, les ouvriers portent la scie sur le haut du tronc, ô joie! l'intérieur de l'arbre est bleu partout; on casse une branche, on coupe un rameau, on déchire une feuille... branche, rameau, feuille, tout était bleu, tout était pénétré; le problème était résolu!

Des expériences multipliées apprirent bientôt au docteur à modifier ses moyens d'exécution; tantôt il prépare l'arbre sur pied, en creusant une cavité dans le tronc et en le mettant en communication avec un réservoir plein de liqueur; plus tard l'arbre est abattu, couché sur le gazon, dépouillé même des branches et des feuilles qui absorbent en pure perte une grande partie du liquide, à l'exception d'un bouquet terminal destiné à mettre en jeu l'aspiration naturelle, puis le bouquet terminal disparaît lui-même, remplacé par une aspiration artificielle, la condensation de la vapeur, par exemple. Tous les essais sont couronnés d'un succès complet.

Plus tard enfin, la simple pression de la liqueur préservatrice introduite dans les bois verts couchés horizontalement suffit à expulser la sève dont elle prend la place. La découverte de M. Boucherie, dont le principe demeure cependant toujours le même, atteint alors une facilité d'exécution qui la rend applicable sur une vaste échelle. C'est avec ce degré d'économie simplicité qu'en 1847, au milieu de la forêt de Compiègne, 60,000 traverses de hêtre destinées à la compagnie du Nord ont reçu la préparation dont un témoin oculaire va nous donner la description :

Le chantier est placé au beau milieu de la forêt, dans une clairière au centre d'une haute et magnifique futaie. Quatre cents arbres ont été abattus, puis dépouillés de toutes celles de leurs parties qui ne doivent pas être préparées; le tronc seul, la *bille*, a été transporté au chantier. Deux longues gouttières, communiquant avec un réservoir rempli de sulfate de cuivre dissous établi à l'une des extrémités, sont placées transversalement au-dessus des billes de hêtre, de peuplier, de charme, de grisard soumises à la pénétration; c'est par ces gouttières élevées d'un mètre ou deux que se rend le liquide conservateur destiné à pénétrer les troncs d'arbre couchés côte à côte sur le gazon.

» Voyons de près comment on prépare l'un d'eux, l'opération est la même pour tous les autres. Un trou percé de biais à la surface et au milieu de l'arbre reçoit le bout inférieur d'un tuyau de gutta perca ou de caoutchouc qui part de la gouttière appartenant le liquide. Or, dès que le tuyau est placé, avant qu'on ait le temps de compter trente secondes, on voit des deux extrémités de la bille la sève s'écouler et sortir sous la pression naturelle du liquide qui la remplace. En vingt-quatre heures, en moins de temps même, suivant l'élevation du réservoir, les arbres sont complètement et parfaitement pénétrés. Quand on veut conserver la bille dans toute sa longueur, on introduit le liquide à l'une des extrémités au moyen d'un appareil de colottage extrêmement simple.

» Nos lecteurs comprendront sans aucune peine que l'application du procédé décrit dans les lignes précédentes permet non-seulement d'assurer pour un temps illimité la durée des bois, mais de leur communiquer en même temps, selon l'usage auquel on les destine, des propriétés très-diverses. Une fois le moyen trouvé de faire pénétrer jusque dans leurs vaisseaux les plus intimes un liquide artificiel, il suffit de changer la nature du liquide pour obtenir les résultats les plus opposés.

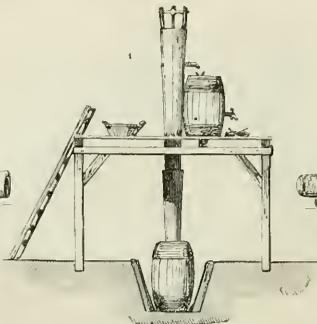
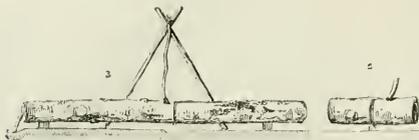
Aussi le docteur Boucherie a-t-il chez lui des échantillons de bois de toute origine, de même date et de même essence, auxquels, magicien habile, il a donné les propriétés les plus contrastées.

Ceux-ci supportent depuis quinze ans toutes les intempéries de l'air et des saisons; ils n'ont qu'un mérite, c'est de monter par leur parfaite conservation que M. Boucherie n'exagère point quand il répond à ceux qui lui demandent le terme de la durée de ses bois : « Qu'il lui est impossible de le prévoir. » Voici d'autres bois que le feu le plus ardent prolongé durant des heures entières peut à peine noircir; ils sont devenus incombustibles; cette planche, au contraire, s'enflammant au contact d'une étincelle, éprouvée, brûle sans trêve et sans relâche, et ne s'éteint à grand peine qu'au fond d'un vase rempli d'eau.

Un peu plus loin nous trouvons des bâtons qui, préparés depuis dix ans, se plient et se dressent avec toute la flexibilité et l'élasticité du bambou; détrempés-les en reines spirales, vous les verrez se tordre à volonté en tous sens sous

vos doigts et à peine libres reprendre leur première forme; ce sont de véritables ressorts.

Ces meubles nuancés de mille teintes, ces boisiers qui unissent à la vivacité des couleurs la suave odeur des par-



fums que vous préférez, ne viennent point à grands frais des régions inconnues, ce sont tout simplement des peupliers, des charmes, des hêtres abattus hier devant notre porte qui en ont fourni à peu de frais la matière. N'est-ce point merveilleux ?

Si l'on réfléchit maintenant aux applications innombrables que peut recevoir le procédé Boucherie, à l'économie incalculable de forces, de temps, de travail et d'argent qui le permet de réaliser, l'esprit s'arrête stupéfait en quelque sorte devant la grandeur des résultats.

Il suffira de citer quelques chiffres.

La France compte aujourd'hui 3,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation et 1,600 kilomètres de chemins en voie de construction. Chaque kilomètre exigeant, moyennement 2,200 traverses pour les deux voies, moins de pavage comprises, on peut évaluer à 40,000,000 au moins le nombre des traverses employées et à employer en France pour l'établissement des lignes construites et en construction. Ces traverses sont généralement en chêne, et leur prix, qui n'est guère en ce moment que de 5 fr. 25 c. la pièce, s'élevait avant la révolution de 6 fr. 25 c. à 6 fr. 75 c. La dépense d'achat de la totalité de ces traverses représente donc environ 65,000,000, et leur durée moyenne étant de dix ans tout au plus, leur entretien constitue une dépense annuelle de 6,500,000 dans laquelle nous ne faisons pas même entrer les frais de rabotage ni de mise en place.

Si nous sommes bien renseigné, les traverses en hêtre, préparées au sulfate de cuivre par le procédé Boucherie, ne sont revenues à la Compagnie du Nord qu'au prix de 4 fr. 80 cent.

De plus, et en ne s'appuyant que sur des résultats rigoureusement acquis et constatés par des expériences positives, on peut affirmer hardiment que les traverses préparées au sulfate de cuivre par les procédés Boucherie durent au moins vingt ans (nous dirions plus volontiers trente que vingt); ce qui réduit leur prix de revient, comparativement à la durée et au prix des traverses en chêne, à 2 fr. 40 cent. l'une, pour une durée de dix années.

La dépense d'établissement, calculée sur la totalité des

Procédés du docteur Boucherie pour la conservation et la coloration des bois. — Détails des divers appareils d'opérations.

| | |
|--|------------|
| chemins de fer français exploités ou en construction, serait donc réduite de | 65,000,000 |
| à | 24,000,000 |
| Economie. | 41,000,000 |
| et la dépense de l'entretien annuel de | 6,500,000 |
| à | 2,400,000 |
| Economie annuelle | 4,100,000 |

Voilà pour la seule industrie des chemins de fer; mais qui établira le calcul des économies que ferait la marine marchande et la marine nationale si elles employaient pour la construction et surtout pour la mâture des vaisseaux des bois indigènes préparés par les mêmes procédés? On s'en fera quelque idée en songeant que la nécessité de tirer de Suède et de Russie les bois de mâture, et de n'employer dans ces mâts que le cœur des arbres dégagé de tout aubier, élève à 50,000 fr. le prix de revient d'un grand mât, qui, construit en bois indigène injecté au sulfate de cuivre, ne coûterait que 2,500 fr. environ.

Quant aux ressources innombrables que les constructions terrestres et hydrauliques, la charpente, l'ébénisterie, la menuiserie, le charonnage, la tonnellerie, la carrosserie, la boissellerie, la tabletterie et généralement toutes les industries qui travaillent le bois, pourront trouver dans l'emploi des procédés Boucherie, nous devons laisser à l'imagination de nos lecteurs le soin d'en faire le calcul.

Qui ne supposerait, après avoir lu ce que nous venons d'écrire, que l'inventeur d'une découverte aussi féconde a retiré au moins quelque fruit de vingt longues années de veilles, de travaux et de dépenses? Il n'en est rien pourtant.

Modestement enfermé dans son laboratoire, le docteur Boucherie n'a vu que trois fois encore ses procédés appliqués sur une grande échelle.

Parmi les compagnies de chemins de fer, la Compagnie

du Nord est la seule qui, à deux reprises différentes, lui ait fait une commande de traverses. A l'heure qu'il est on prépare encore pour la même Compagnie quelques milliers de piquets destinés à maintenir le long des voies les treillages qui clôturent les chemins de fer.

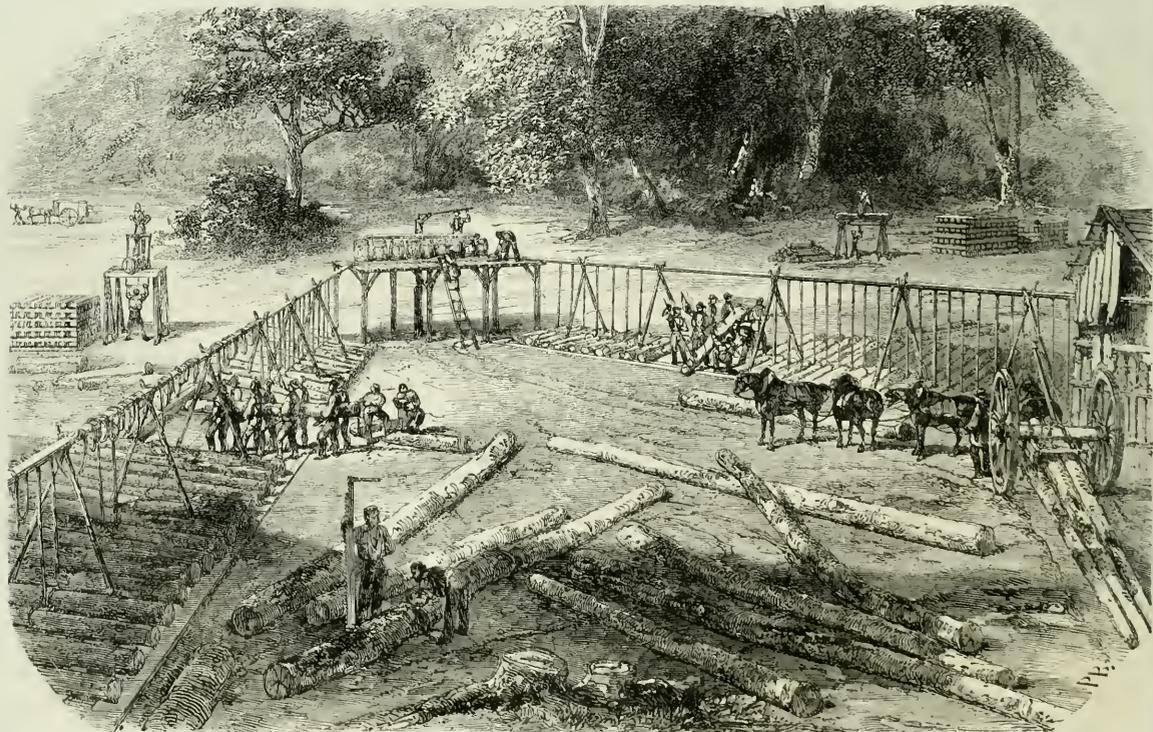
De son côté, l'administration des télégraphes a eu l'heureuse idée de s'adresser à M. Boucherie pour la préparation des poteaux qui supportent les fils du télégraphe électrique de Paris à Calais et à Valenciennes; elle a pu ainsi employer des pins indigènes qui lui reviennent en moyenne à 6 francs la pièce, au lieu de poteaux en chêne, qui, sur la ligne de Paris au Havre, ont coûté 40 francs.

Au demeurant, la lenteur avec laquelle les procédés du docteur Boucherie se sont propagés jusqu'ici s'explique aisément. Pour que ces procédés devinssent d'une application usuelle et générale, il fallait bien que l'expérience justifiait les promesses de la théorie; or, l'expérience ici demandait naturellement un temps fort long.

Aujourd'hui qu'il est établi par des faits hors de toute contestation, puisqu'ils sont attestés par nos ingénieurs les plus distingués, que des bois préparés il y a quinze ans et livrés depuis à l'action du climat et de l'atmosphère sont aussi sains que le premier jour; que d'autres bois exhumés après huit ans du sol de la Faisanderie de Compiègne, dans lequel on les avait enterrés en compagnie de bois naturels, ont conservé jusqu'aux mousses et aux lichens qui adhéraient à leur écorce, tandis que les bois non préparés sont tombés en décomposition, le moment nous paraît venu où de larges et fructueuses applications de sa belle découverte dédramatiseront amplement le docteur Boucherie de l'obscurité dans laquelle elle est jusqu'ici demeurée plongée.

Si nous sommes bien informé, l'exemple de la Compagnie du Nord serait à la veille d'être suivi. Quelques commandes importantes vont être faites au docteur Boucherie, qui s'est mis en mesure de les exécuter. Avant peu nos lecteurs verront probablement fonctionner aux portes de Paris le chantier de pénétration dont nous avons tâché de leur donner l'idée et de leur tracer l'image.

Cit. L.



Procédés du docteur Boucherie pour la conservation et la coloration des bois. — Chantier de préparation.

Études céramiques.

RECHERCHES DES PRINCIPES DU BEAU DANS L'ART CÉRAMIQUE, L'ARCHITECTURE ET LA FORME EN GÉNÉRAL, PAR M. ZIÉGLER.

1 vol. in-8° et Atlas — Paris, Paulin et Meunier

Il ne s'agit ici ni d'argile, ni de grès, ni de kaolin. Nous enons entretenir nos lecteurs d'un ingénieux système dans lequel M. Ziegler recherche les lois de l'analogie entre la céramique et l'architecture. Ce mot : *céramique*, il ne le conçoit que par respect pour les habitudes du langage; il préférerait le mot *clitechnie*, comme représentant l'idée générale et abstraite de l'art des vases, tandis que la céramique représente que l'emploi des terres cuites. Or le sujet qu'il propose de traiter est « l'art des vases considéré comme forme, comme invention, comme réaction des beaux arts. » A ce titre, son ouvrage est un complément de l'excellent traité de M. Brongniart.

Quel rapport peut-il y avoir entre l'architecture et la céramique? Qu'y a-t-il de commun entre un vase et un temple? Assurément l'idée d'une pareille comparaison est faite pour étonner au premier abord par sa singularité. Entendons-nous bien cependant; il n'est pas question de comparer votre bol ou votre scier, qui peuvent être d'une belle porcelaine, mais qui probablement ne sont pas très purs de forme, avec la Madeleine ou Saint-Gervais. La comparaison à établir est entre le vase et le temple grec. Transportons-nous avec M. Ziegler à Athènes. Suivant



Rapprochement entre les formes céramiques et les ordres d'architecture.



Vase canopien.



Vase phœnicien.

lui, le quartier appelé le Céramique, où était situé le jardin de l'Académie, fut « la première école du goût où la forme abstraite, sans cesse élaborée, étudiée sous les yeux d'un peuple curieux et libre, s'était révélée aux premiers architectes. » Si la sculpture et la peinture sont des arts d'imitation, l'architecture est un art *inventif*. La céramique est également l'art des formes inventives.

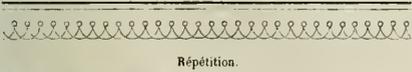
M. Ziegler constate pour les vases deux formes *mixtes* par excellence (produit de la combinaison de la ligne droite et de la ligne courbe). 1° La forme *canopienne* (figure A); 2° la forme *phocéenne* (figure B). Les Marseillais, descendant d'une colonie de Phocéens, ont conservé et répandu dans le midi de la France cette dernière forme céramique. Les Égyptiens ont donné dans leur temple de Karnac un modèle divin de la forme phocéenne dans toute sa pureté; ils en ont fait le chapiteau des colonnes de ce temple. Si l'on remonte jusque dans l'Inde, on la rencontre encore dans des piliers des temples souterrains de Djagannatha et

de l'île d'Éléphante. — « Que l'on enlève à un chapiteau corinthien ses ornements d'acanthe, sous le outillage sculpté en retrouvera un beau vase campaniforme. Le vase ne semble-t-il pas avoir précédé le chapiteau? » Les hommes, à la vérité, se sont fait des bris avant de faire des poteries; mais il est probable qu'ils ont fait de beaux vases avant de faire de beaux monuments.

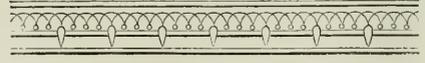
Jusqu'ici nous ne sommes encore qu'à l'induction; M. Ziegler cherche à établir l'analogie sur des preuves plus directes. « Ayant pour les formes primitives dans la céramique, dit-il, une affection particulière, j'avais souvent recherché l'inclinaison et les proportions les plus convenables pour ces formes, dont la simplicité fait le charme, lorsque par hasard les plans, élévation et détails du Parthénon d'Athènes, par Stuart et Revett, furent mis à ma disposition. Saisi d'enthousiasme à la vue de ces belles colonnes, qui réalisaient au delà de tous mes efforts la perfection de la forme, *concoide* (expliquée plus bas), je me livrai aux délices de cet examen. A l'étude par le moyen des yeux, succéda bientôt l'épreuve au moyen du compas. N'ayant aucun motif de me conformer aux leçons de Vitruve, sans déroger à mes habitudes, mesurant le diamètre supérieur et l'ajoutant au diamètre inférieur, je traçai une ligne dont la moitié représentait le diamètre moyen. Cette mesure portée sur la colonne et répétée six fois juste, en y comprenant le tore du chapiteau, donna la hauteur de cette colonne. La même épreuve, faite sur la colonne des propylées de Mécécles, donna un résultat plus satisfaisant encore, car le tore n'y était pas compris. — Plaçant le diamètre moyen sur la frise, je vis qu'il en était la mesure exacte. — Le chapiteau, composé du tailloir, du tore et de la naissance du fût, déterminé par un filet creux, est juste d'un demi-diamètre moyen. — Ces rapports si habituels dans le tracé des vases me démontrèrent l'influence directe de la céramique sur les travaux

de nos architectes d'Athènes. » Cette loi du diamètre moyen, dont M. Ziegler s'applaudit d'avoir fait la découverte, devait être d'un usage familier aux architectes athéniens. Elle est le point de départ non seulement du tracé de la colonne, mais de toutes les dimensions et proportions de l'édifice. Les Romains et Vitruve, le célèbre législateur de l'architecture, ne l'ayant pas connue, n'ont jamais eu la clef des proportions athéniennes. « Leur module, le module d'usage, (le demi-diamètre de la base du fût), comme unité de mesure, est un étalon aveugle sur lequel chevauchent l'erreur et l'obscurité. »

Cette loi ne devait pas être moins familière aux potiers. La nécessité où ils sont de calculer à l'avance la contenance d'un vase les oblige de réduire les vases de forme *concoide* à la forme cylindrique, en prenant le diamètre moyen. M. Ziegler pousse plus loin cette application. Divisant le diamètre moyen en douze parties, il obtient dans la mesure du dorique grec les rapports suivants : Fronton, 28 douzièmes de hauteur; entre-colonnes, 16; frise, 12; architrave, 8; larmier, 3; cymaise, 3..... Maintenant M. Ziegler établit, comme un résultat d'obser-



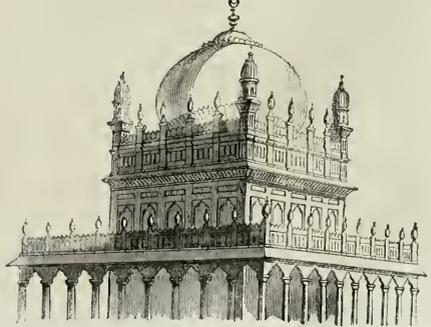
Répétition.



Interséance.



Temple de Djagannatha.



Tombeau de la dynastie voisinaime près de Serenapatam

a base d'une tige de colonne seront les mêmes dans un coïncide céramique, à savoir : trois au sommet, quatre à la base. Outre les colonnes du Parthénon, celles des Propylées, celles du temple de Némésis à Rhamnus, de Cères à Éléusis, des Propylées d'Éléusis, et en général les beaux temples doriques de l'Attique, ont 6 diamètres moyens de hauteur, trois parties au sommet et quatre à la base. »

Nous venons d'exposer la théorie nouvelle de M. Ziegler, et nous ne pas altérer la valeur de son exposition, nous l'avons laissé parler lui-même. Ces rapprochements singuliers, les conséquences qui en sont déduites, et la découverte qui en résulte, appelleront l'attention des artistes et des archéologues. M. Ziegler ne doit pas s'attendre à ce qu'elle soit admise sans conteste. L'analogie est une arme les plus puissantes de l'esprit humain, mais elle égaré souvent. La philologie, l'archéologie, ont bien souvent fait fausse route à sa suite. Les sciences naturelles elles-mêmes, dont elle est la vraie méthode d'observation, s'en sont servies jusqu'à l'abus. Pour citer un exemple : Goëthe se met-il à considérer le crâne comme un assemblage de vertèbres, aussitôt on se précipite ardemment dans la théorie des homologues. On veut retrouver dans les os du nez le thorax, dans l'os hyoïde le bassin; le savant Meckel lui-même fait des rapprochements plus bizarres encore. Pour ce qui est de l'architecture en particulier, n'a-t-on pas voulu voir dans le Parthénon une copie perfectionnée de la cabane, dans l'ordre dorique une imitation de toutes les parties de sa charpente? Le toit à deux versants a donné la forme du fronton; les arbres, plus larges à leur base qu'à leur sommet, ont fourni le modèle des colonnes doriques, ou c'est la diminution est très-sensible. Ces arbres fixés sur le sol étant exposés à pourrir, pour les protéger de l'humidité on les a posés sur de petits massifs qui, suivant qu'ils étaient plus ou moins élevés, ont suggéré l'idée de la base, de la plinthe ou du tore de la colonne. Le plateau de bois posé sur l'extrémité supérieure a suggéré celle du chapiteau. Il est représenté par le tailleur du dorique. L'architrave provient de la poutre transversale. Les bouts apparents des solives de plancher placés sur cette poutre ont donné naissance aux triglyphes. Les intervalles qui les séparent se sont transformés en métopes. Il n'est pas jusqu'aux six gouttes correspondant aux trois saillies des triglyphes dans lesquelles on ne veuille retrouver un symbole des gouttes d'eau.

Cette interprétation, suivie jusque dans les plus petits détails, semble très-vraisemblable. C'est bien le cas de dire : *Se non è vero, è ben trovato*. Cependant elle a été contestée, et M. Ziegler, pour sa part, n'y voit qu'une aveugle incuriosité. « Si la construction en bois décrite par Vitruve eût seule engendré le temple grec, dit-il, pourquoi la même construction, usitée dans les Gaules à la même époque, n'a-t-elle rien produit de semblable? » On peut répondre en termes généraux que tous les germes n'aboutissent pas; qu'il faut tenir compte du génie individuel et du milieu social. Les Grecs eux-mêmes, ce peuple si éminemment artistique et créateur, ont connu et employé l'ogive, comme l'attestent diverses ruines et murs cyclopéens de Tyrinthe et d'autre part, mais c'est un germe qu'ils n'ont pas fécondé et dont ils ont laissé de merveilleux épanouissements aux artistes du moyen âge.

Si, dans l'explication du temple grec par la cabane, certaines comparaisons, telles que celle des gouttes du triglyphe avec les gouttes d'eau, accusent plus de finesse que de sincérité, les grands traits, au contraire, ont une apparence de réalité. Dût-on même ne pas admettre que le tronc d'arbre a été l'origine de la colonne, et les bouts de poutres celle des triglyphes, on ne pourrait pas refuser de reconnaître que le fronton provient du toit à deux versants de la cabane, à moins qu'on ne veuille le faire sortir de je ne sais quelle contemplation géométrique.

Le récit de l'invention du chapiteau corinthien par Callimaque, tout vraisemblable qu'il soit, n'est cependant considéré que comme une de ces charmantes fables par lesquelles l'antiquité cherchant à expliquer les faits, dont l'origine échappait à la tradition ou à ses moyens critiques. Ce chapiteau n'est probablement qu'une imitation du chapiteau égyptien modifié par le génie hellénique. Quelles que soient les sources où ont puisé les Égyptiens, leurs chapiteaux ont des provenances diverses; tantôt ils représentent la forme d'un vase, tantôt la tête d'une momie, tantôt la feuille du lotus ou l'élegant feuillage du palmier. L'architrave ne repose pas immédiatement sur le chapiteau, mais sur un dé de pierre intermédiaire; ce qui isole et laisse toute sa liberté aérienne à la vaste corolle figurant la tête du palmier.

Le scepticisme moderne conteste l'explication de Vitruve du temple par la cabane, ne croit pas à celle du chapiteau corinthien par un panier recouvert d'une tuile et placé contre une feuille d'arcanthe, se montrera-t-il plus facile pour la colonne dorique sortie d'une forme céramique? Quoi qu'il en soit, le fait de proportions communes et surtout la loi du diamètre moyen substitués à l'ancien module nous paraissent devoir attirer l'attention et provoquer l'étude par leur nouveauté et leur importance.

Classification nouvelle des formes.

Nous abordons maintenant une autre partie du travail de M. Ziegler, susceptible d'utiles applications, et dans le quel, partant de la ligne droite et de la ligne courbe, il essaie de classer et de nommer les formes les plus simples.

FORMES CINÉMATIQUES.

- A. Ligne droite et cube.
- Z. Ligne courbe et s. hère.

FORMES PRIMITIVES.

- Lignes droites.
- B. 1. Cylindre.
- B. 2. Conoïde.
- B. 3. Clavoïde.

- Lignes courbes.
- C. 1. S. hère.
- C. 2. Ovale.
- C. 3. Ogivoïde.

FORMES MIXTES

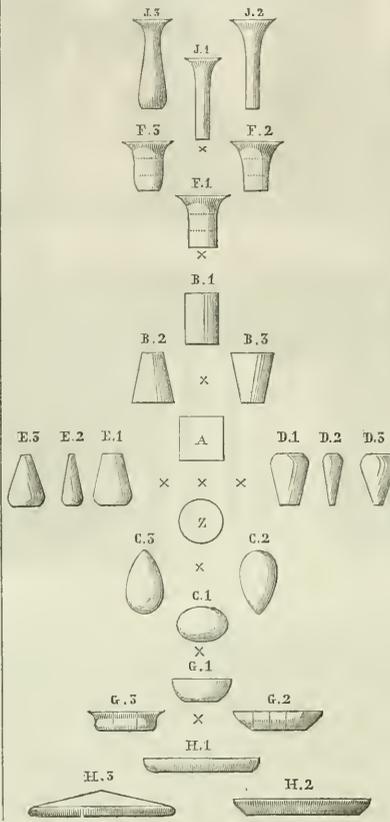
Participe du cylindre et de la sphère, les courbes étant dirigées en dehors.

- D. 1. Canopirne.
- D. 2. Napiforme.
- D. 3. Turbiniforme.
- E. 1. Phocéenne.
- E. 2. Laeriforme.
- E. 3. Piriforme.

FORMES MIXTES

Participe du cylindre et de la sphère, les courbes étant dirigées en dedans.

- F. 1. Corolle s'évasant du tiers supérieur.
- F. 2. Corolle s'évasant du tiers inférieur.
- F. 3. Campanule s'évasant du tiers supérieur et se fermant du tiers inférieur.



Formes élémentaires des différentes sortes de vases.

CRATÉROÏDES

Ayant en largeur de deux à cinq fois la hauteur.

- G. 1. Cratéroïde segmentaire.
- G. 2. Cratéroïde de cinq hauteurs, canopien.
- G. 3. Cratéroïde de quatre à trois haut-urs, campauliforme.

DISCOÏDES

Ayant en hauteur ou moins cinq fois la hauteur.

- H. 1. Discoïde segmentaire.
- H. 2. Discoïde canopien, tore du chapiteau dorique.
- H. 3. Discoïde tectiforme. Couverts, pieds de vases.

TIGES

Ayant en hauteur plus de trois fois le diamètre.

- J. 1. Tige évasée du tiers supérieur.
- J. 2. Tige évasée du tiers inférieur.
- J. 3. Tige campanuliforme à double courbure.

Nous ne suivons pas l'auteur dans l'analyse de ces diverses formes; nous extrairons seulement quelques observations intéressantes qui feront apprécier sa sagacité et son goût.

Le conoïde pourrait être considéré comme symbole de la stabilité dans l'art céramique et aussi dans l'architecture; les pylônes des temples égyptiens, les colonnes de Pastum en sont de remarquables modèles. D'après des mesures récentes, le Parthénon offrirait lui-même cette merveilleuse particularité que ses murailles ainsi qu'axe de ses colonnes sont inclinés vers l'intérieur, de sorte qu'au lieu d'être un monument à parois perpendiculaires, on pourrait le considérer comme un conoïde les plus les lignes, prolongées en hauteur, aboutissant à un sommet commun. — Le cube et la sphère appartiennent plus à la géométrie qu'à l'art des beaux-arts. Leur principal défaut, c'est d'être réfractaires à la

loi du sens. Cette loi, qui n'avait pas été formulée jusqu'ici est celle suivant laquelle on saisit au premier coup d'œil les différences entre la hauteur et la largeur, entre une façade et ses côtés. Cela paraît si simple, qu'il semble que ce ne soit pas la peine d'en parler. Cependant cette loi a été souvent méconnue. Le Colysée, à Rome, avait l'inconvénient de n'incliner ni les entrées ni les milieux; la Bourse de Paris a même l'inconvénient; il en est de même de nos barrières d'octroi, quadrangulaires, à quatre frontons. Les Grecs, dans leurs plus beaux ouvrages, ont poussé le sentiment de cette loi au point de distribuer leurs colonnes en nombre impair sur les côtés, afin d'établir une différence de plus avec la façade. Mais, dira-t-on, le fronton, qui distingue les façades des côtés, ne distingue pas la façade antérieure de la façade postérieure. Pour obvier à cela, les Grecs imaginèrent les arcades angulaires et médiantes. Le palais de Versailles, sur ses jardins, pêche par l'absence de milieu. La colonnade du Louvre, par un motif contraire, est parfaitement rythmique. C'est en vertu de cette loi du sens que, dans l'art céramique, un sphéroïde aplati est plus agréable que la sphère.

Dans son étude sur les moulures, M. Ziegler attaque le préjugé qui porte les architectes à ne voir dans les moulures que le profil. « Cette façon scolastique de comprendre l'art n'a que de faibles résultats. Les moulures ne sont belles que lorsqu'elles produisent leur effet sur les faces mêmes de l'édifice et du point de vue le plus habituel, c'est-à-dire d'en bas, du lieu où l'œil du spectateur embrasse l'ensemble de la construction. » L'effet d'une belle moulure dépend de la loi de hiérarchie, suivant laquelle une masse domine des détails qui lui sont subordonnés en volume, en lumière, en importance. Pour démontrer l'incertitude qui règne cet égard, l'auteur prend pour exemple la fontaine de M. Visconti, sur la place Louvois. Tout en rendant justice à son élégance harmonieuse, à l'inégalité hiérarchique et à la variété de ses grandes divisions, il fait remarquer que la moulure du bassin inférieur, bien que son profil soit satisfaisant, si on le regarde de près, n'est plus à distance qu'un rayure multiple et intelligible.

Les ornements, qui se divisent en intentionnels, imitationnels et mixtes, sont le sujet d'une étude particulière. Il en examine les lois aux points de vue de la complication, de la confusion, de l'eurythmie, de la répétition, de l'alternance et de l'interséance. Nous en citerons quelques traits isolés seulement. — Le besoin de confusion est tel qu'à l'époque où le jardinier alignait les buis au cordeau et au compas, les ifs à la règle, le public demandait à l'ornement l'irrégularité, la confusion. C'est le temps des trumeaux entremêlés de chiocorées, des meubles bossus et contournés, des bronzes qui se tordent comme des copeaux. Quand le goût Pompadour ou rocaille cessa pour revenir à l'ornementation en ligne droite, les jardins à leur tour devinrent le sanctuaire de la confusion. Les plates-bandes et les quinconces bouleversés firent place aux jardins anglais. — Les deux modèles de répétition et d'interséance, mis ici sous les yeux du lecteur, en feront mieux comprendre le mérite qu'une définition. La figure représentant un fragment du temple de Djagannath contient une belle application de la loi d'interséance. Celle représentant la partie centrale du tombeau de la dynastie musulmane, près Seringapatam, montre à quel point les constructeurs de ce mausolée avaient le sentiment de l'eurythmie et de l'interséance. Les galeries latérales du Carrousel fournissent un exemple contraire. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici textuellement M. Ziegler : « Nous y voyons, dit-il, des murailles couronnées de frontons en série et formés alternativement de lignes courbes et de lignes droites dont, par exception et contrairement au principe, l'association produit un déplorable effet. Ces frontons, n'ayant d'autre objet que la décoration de l'édifice, sont soumis aux lois eurythmiques de l'alternance. Or l'alternance, nous l'avons vu par l'étude des Grecs, doit se faire en parties inégales. Le mauvais effet de cette série de frontons ne provient que de l'observation des principes fondamentaux de l'alternance et de l'interséance; car ici, l'architecte semble s'être étudié à pondérer les masses courbes et anguleuses, de façon que l'une n'ait aucune prééminence sur l'autre. Il en résulte une lutte sans issue, une succession sans intermittence, un grand effort sans résultat.

Si cet article n'était pas si long déjà, nous emprunterions au chapitre sur le *Sens moral* ou la convenance de style des monuments quelques observations pleines de justesse sur l'architecture des halles, des hôpitaux, des établissements de bains, des chemins de fer. Nous dirons seulement un mot de la fontaine des Innocents, parce que son transport est un sujet débattu actuellement. Les fontaines, dit M. Ziegler, ne doivent ressembler ni à des portails, ni à des piédestaux, ni à des tombeaux, ni à des campanules, ni à des guérites. Elles ne doivent jamais entraver les voies de communication, et il serait fort regrettable que la fontaine des Innocents fût transportée dans la cour du Louvre. Outre son inutilité complète en ce lieu inhabité, elle formerait un quadruple obstacle à la circulation publique.

La dernière partie de ce travail est consacrée à l'étude de la coloration des reliefs; et, à ce sujet, M. Ziegler émet sur les couleurs un système nouveau si éloigné des théories régnantes, qu'il mérite un examen particulier. Nous le renvoyons à une autre fois.

Nous nous sommes d'autant plus volontiers étendu sur la publication de M. Ziegler, que le nombre des exemplaires destinés à être mis dans le commerce est assez limité. C'est le travail d'un esprit investigateur et original, qui se laisse quelquefois entraîner trop loin par l'analogie, mais pour qui elle est souvent un moyen d'arriver à des aperçus curieux et à des observations ingénieuses.

Un fol album contenant des dessins très habilement lithographiés et colorés d'après les modèles céramiques les plus remarquables est joint à l'ouvrage.

Chemin de fer de Paris à Avignon.

Nous publions à titre de document une analyse du rapport de M. Vitet au nom de la commission du budget sur une question qui doit tenir une grande place dans les travaux législatifs de cette année.

Ce document embrasse toutes les faces de la question qui y est traitée, et la solution qu'il propose consiste à faire appel à l'industrie privée et à lui demander de terminer la ligne de Paris à Avignon, sans autre coopération de la part de l'Etat qu'une garantie d'intérêt destinée, selon toute apparence, dit le rapporteur, à être purement morale et à n'imposer aucun sacrifice au Trésor.

Disons d'abord, en analysant le rapport, les phases successives qu'a traversées ce projet de loi depuis la révolution. Cet exposé aura l'avantage de montrer l'étendue du chemin que nous avons en ce qui nous concerne et avoir fait depuis un au vers une meilleure situation financière et commerciale. C'est un historique intéressant que M. Vitet expose parfaitement.

Déjà peu après le rachat, par l'Etat, du chemin de fer de Lyon, le gouvernement avait reçu une proposition d'après laquelle il aurait été exploité, par le système d'une régie intéressée, sur ses sections qui étaient au moment d'être prêtées, et successivement sur les autres. Cette proposition n'avait pas été agréée par le gouvernement, parce qu'elle engageait l'avenir et qu'elle laissait à la charge du Trésor l'achèvement des travaux. D'ailleurs, à cette époque, une autre compagnie offrait formellement de rendre à l'Etat l'exploitation, en remboursant la valeur du matériel, et en faisant espérer que, plus tard, elle réaliserait les capitaux nécessaires pour terminer la ligne.

Malheureusement, au mois de décembre 1848, la proposition fut ajournée au gouvernement de coopérer immédiatement à l'achèvement du chemin de fer de Paris à Avignon. On vint offrir, de la manière la plus sérieuse, à l'administration dont s'était entouré le président de la République, immédiatement après son élection, de se charger de cette grande entreprise. On se souvient de ce qu'étaient encore le sentiment des capitalistes à cette époque. Une proposition était hardie, elle pouvait être taxée de téméraire. L'entrepreneur une somme énorme au milieu de tant de chances de succès, et l'Etat de quoi surprendre le gouvernement. Les ministres, probablement jugèrent qu'il serait impossible de s'en réussir après le public un projet pareil, de quelques garanties qu'il fut étayé. Ils n'y donneront pas de suite immédiate. Les auteurs de la proposition entendaient alors traiter sur les bases de la loi du 11 janvier 1842, qui laissait à la charge de l'Etat les terrassements et les ouvrages d'art. Ils réclamaient l'achat d'un minimum d'intérêt de 4 p. %.

Quelques mois après, les négociations étaient reprises et l'on avait d'accord, sans l'agrément de l'Assemblée. La situation à Paris et de l'Etat, au moment où se produisit le mouvement de concession se contentaient de conditions moins favorables. Ils auraient fait l'apport d'une somme de 230 millions pour terminer le chemin. On leur aurait garanti les intérêts de 5 ; l'Etat eût partagé les bénéfices après que les actionnaires auraient eu 8. En retour, il livrait à la Compagnie tout ce qui était fait de la ligne. Il se chargeait en outre de la traversée de Lyon, qu'il évaluait à 24 millions ; mais c'est l'estimation officielle, qu'il eût fallu augmenter de moitié pour approcher de la vérité. Il remettait de plus à la Compagnie une subvention en argent de 5 millions, qui eût été employée à indemniser les porteurs de coupes de cautionnement de trois chemins abandonnés ; celui de Lyon à Avignon, celui de Bordeaux à Cette, celui de Fampoux à Hazebrouck. De cette manière, les récépissés de cautionnement eussent été admis par la Compagnie de Paris à Avignon comme des versements de fonds effectifs dans une certaine proportion. On pensait que les détenteurs de récépissés, pour utiliser leurs titres, s'empresseraient de souscrire à l'entreprise nouvelle, ce qui eût assuré le placement des actions de celle-ci. On n'avait pu l'indemnité par ce qui s'était passé, et à dix ans, on avait la Compagnie du chemin dit des Plateaux de Paris au Havre) avait renoncé à son entreprise, et que celle d'Orléans était au moment de liquider aussi. Le projet de loi présenté par l'honorable M. Lacrosse au mois d'août 1849 portait d'une convention établie sur ces bases.

Dans cette seconde phase, la part contributive de l'Etat se composait des ouvrages faits et d'une somme en argent d'au moins 50 millions. La garantie d'intérêt souscrite par l'Etat était qu'un appui moral ; il n'en pouvait résulter aucune charge pour le Trésor.

La commission du budget, qui examinait ce projet, s'efforça d'obtenir des demandeurs ou concession des clauses plus avantageuses à l'Etat. En dernière analyse, après cinq mois de pourparlers, la situation financière s'étant d'ailleurs visiblement améliorée, les demandeurs s'étaient persévérés, avaient modifié leurs dernières propositions à un degré notable. Ils consentaient à assumer sur eux toutes les chances de la traversée de Lyon, et, à quelque titre que ce fut, ils n'auraient reçu de l'Etat qu'une subvention de 25 millions, indépendamment des travaux accomplis. C'était donc pour l'Etat un profit de 25 millions au moins, et même divers accessoires portaient cette épargne à 31 millions.

À la suite d'un vote survenu dans la commission, à la majorité d'une voix, le projet de M. Lacrosse fut retiré par le gouvernement, et un nouveau projet fut apporté par le nouveau ministre des travaux publics.

Après ce récit rétrospectif, nous arrivons au projet en présence duquel la commission s'est trouvée d'indivisiblement et à ses conclusions.

Pour acheter le chemin de Paris à Avignon, il recèle environ 260 millions à dépenser ; or, dans la situation financière où nous sommes, l'Etat pourrait-il accepter le fardeau tout entier de ces 260 millions ? La commission ne le pense pas. Elle est d'avis, dès lors, qu'il n'y a que deux parts à prendre : ou renoncer franchement à terminer le chemin aussi vite qu'il le faudrait, ou, ce qui vaut mieux, chercher un auxiliaire qui l'achève à la place de l'Etat, avec ses concours moral, et sans accroître directement ses charges. Cet auxiliaire, c'est l'industrie privée. C'est elle qui est appelée à terminer le chemin aussi vite qu'il le faudrait. La commission répond par l'affirmative, mais y réclame que soit croit qu'aucune compagnie, sur quelque base et de quelque façon qu'elle soit constituée, ne saurait se former sans demander trois choses : l'abandon des travaux faits, une longue durée de jouissance, et une garantie d'intérêt. Ces trois conditions, la commis-

sion propose de les accorder en fixant le taux de l'intérêt à 5 p. % et la durée de jouissance à 99 ans.

Ces données générales ainsi posées, le rapporteur passe à l'application, c'est-à-dire à la question de savoir si la concession du chemin doit être faite à une ou à deux compagnies. À cet égard, la commission laisse toute liberté au gouvernement, mais sous la condition expresse qu'en cas de concession à deux compagnies, il y aura solidarité entre elles vis-à-vis de l'Etat, et que, pour l'accomplissement des conditions de la concession, les deux compagnies n'en feront qu'une.

En conséquence de cette résolution, il n'a été annexé à la loi qu'un seul cahier des charges conçu dans le système de la concession unique, et qui devra recevoir son application aussi bien dans le cas où la concession serait faite à deux compagnies que dans le cas où elle serait faite à une seule. « En un mot, dit le rapporteur, le droit que nous proposons à l'Assemblée de déléguer, c'est le droit d'opter, nous pas entre deux systèmes, mais entre deux moyens d'exécuter le même système. »

Sur la question de subvention, la commission s'est prononcée négativement.

Il n'y a aucune question très-importante et relative au tracé restait à voter ; celle de savoir si, de Lyon à Condioux, le chemin suivrait la ligne gauche ou la rive droite du Rhône. Cette question était difficile à résoudre ; car si l'on pouvait invoquer en faveur de la ligne gauche une sorte de droit acquis, le classement de 1842 confirmé en 1845, d'un autre côté de puissants motifs militaient en faveur de la rive droite. « N'est-ce pas sur cette rive, dit le rapporteur, que se trouvent les intérêts les plus vivaces, les produits les plus abondants ? »

La sortie de Lyon par la rive droite ne se marie-t-elle pas au système reconnu le meilleur pour établir une gare en long dans la presqu'île de Perrache ? L'intérêt stratégique lui-même ne commande-t-il pas de défendre le chemin de fer par le Rhône au moins jusqu'à Condioux, point où la rive droite devient inaccessible ?

« Enfin, pour rassurer complètement, franchement, les intérêts du Centre, ne vaut-il pas mieux côtoyer le chemin de Saint-Etienne, jusqu'à Givors, que de promettre, au moyen d'un pont jeté devant cette ville, un raccourcissement difficile et incertain. »

Cédant à ces considérations, la commission invita le ministre des travaux publics à proposer un traité à la Compagnie de Saint-Etienne, dont le chemin de fer est riverain du Rhône, sans à lui déclarer qu'on se refusait, ou devant des conditions inacceptables, on n'hésiterait pas à maintenir le tracé sur la rive opposée.

En conséquence de cette invitation, le ministre des travaux publics communiqua le 29 janvier, à la commission, un traité signé la veille, et qui a pour effet d'assurer, entre Lyon et Givors, la construction de deux nouvelles voies de fer latérales aux deux voies existantes, c'est-à-dire d'un chemin de fer à part, indépendamment, destiné à devenir le chemin de fer de l'Etat au bout de 99 ans, et re-ratifiable après 15 années aux mêmes conditions que la ligne existante.

Les conditions financières sont celles-ci : La Compagnie de Saint-Etienne s'engage à faire la partie à forfait moyennant 11 millions dont l'intérêt à 5 p. % lui doit être garanti par l'Etat, ou, à son lieu et place, par les concessionnaires du chemin de Paris à Avignon. Elle reste usufructuaire du chemin, et perçoit un péage. Si le produit de ce péage excède 5 p. % sur les 11 millions, l'excédent lui appartient en totalité jusqu'à 8 p. %, et pour moitié au-delà. Si le produit est inférieur à 5 p. %, ses garant lui payent la différence. Enfin le capital de 11 millions est prêt à la compagnie par les concessionnaires du chemin de Paris à Avignon. Ce prêt porte intérêt à 5 p. %.

Ces conditions, la commission propose à l'Assemblée de les ratifier.

Dans la suite de son rapport, M. Vitet expose en détail les conditions définitives de la concession de la grande ligne de Paris à Avignon. Parmi ces conditions figurent le passage avec l'Etat des produits nets excédant 8 p. %, un versement de 30 millions au Trésor avant la prise de possession du chemin, et l'indivision de tarifs différentiels.

« Laissez-nous seulement, dit en terminant M. Vitet, vous dire encore que vous allez résoudre une question vitale et pour nos finances si profondément engagées et pour la prospérité du pays à peine renaissant. Il s'agit de faire une grande œuvre et de prouver en même temps que, même au sortir de la détresse, la France peut encore produire de puissantes associations. N'hésitez pas à donner cet exemple. Les conditions que nous avons admises sont, pour l'Etat, les moins onéreuses que vous puissiez exiger ; sont-elles suffisantes pour que l'industrie les accepte ? Nous l'espérons ; mais si l'on vient vous dire qu'en faisant la part plus étroite vous trouvez encore des fous qui s'en contenteront, n'oubliez pas, nous vous en prions, que c'est là le pire de tous les conseils. Il y aurait quelque chose de plus regrettable encore que de ne rien faire, ce serait de préparer des ruines et de léguer à vos successeurs la tâche ingrate de les réparer. Ou rejetez tout projet de concession, ou donnez aux concessionnaires le moyen de fonder une entreprise honorable et prospère. »

Voyage illustré dans les cinq parties du monde, par ANOÛTE JOANNE ; ouvrage accompagné de 900 gravures imprimées dans le texte, vues, paysages, costumes, scènes de mœurs, etc. — 7^e série ; prix : 1 fr. 50 c. — Bureaux de l'Illustration.

Cette série comprend les livraisons 61 à 70. La régularité avec laquelle ce beau livre est publié, l'exactitude des livraisons hebdomadaires, tout des mérites exemplaires, mais surtout les nombreux mérites de ce que la publication populaire, qui réalise le problème du luxe le plus prodigieux connu comme gravure, et d'un bon marché qu'aucun ouvrage illustré n'a encore pu atteindre. 87 gravures accompagnent cette nouvelle série, dont les principales divisions sont : le Nil, les Pyramides de Gizeh, Athènes, Tunis, Bougie, Alg. Nous ne faisons qu'indiquer, par là, le sujet et le caractère de ces illustrations, qui ajoutent à un texte d'une parfaite fidélité descriptive, à une lecture très-agréable, l'image de ces grands édifices et le charme d'un album plein d'intérêt et de variété. Les 20 livraisons hebdomadaires, c'est-à-dire 3 séries mensuelles, qui complètent un volume du format de l'Illustration avec 900 gravures pour le prix de 15 fr. Nous ajoutons, si le mot n'était pas d'une origine suspecte : *Qu'on se le dise.*

A MONSIEUR DE SAULY, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MONSIEUR,

Vous venez de publier une nouvelle lettre dans le *Moniteur universel*. Si vous avez cru par là à pouvoir m'épargner un travail bien long et bien pénible, je dois vous déclarer que l'effet est complètement manqué. D'abord mon premier mémoire (je compte en publier une série) était déjà imprimé quand vous m'avez annoncé dans le *Moniteur* du 18 février, que vous tenez à ma disposition un exemplaire de votre travail, et que vous voulez bien me le livrer *gratis et paucis lias*. Je tiens ensuite beaucoup à développer certains arguments dont vous venez de me fournir le motif, et à mériter votre reconnaissance dans une réponse très-prochaine à votre nouvelle lettre. En attendant, je me livre à vos méditations le résumé de mon premier mémoire sur les ruines de Ninive. J'aurais volontiers reproduit intégralement les textes originaux hébreu, grec et latin, si l'illustration ne s'adressait qu'à des erudits :

« ... Il résulte des documents qui précèdent, que les auteurs anciens ne s'accordent point entre eux sur la position géographique de l'antique Ninive ; qu'ils la placent tantôt entre l'Euphrate et le Tigre, tantôt sur l'Euphrate même, tantôt enfin sur le Tigre. Et, en admettant cette dernière opinion, on ignore encore s'il faut la placer sur le bord oriental ou sur le bord occidental de ce fleuve. En présence de ces témoignages si divergents, quelle règle convient-il de suivre ? »

« Un juge passionné, partial, se prononcera pour celui qui cadre le mieux avec ses idées personnelles, avec son opinion d'avance arrêtée. Ne pouvant nier les autres témoignages, il cherchera, par tous les moyens imaginables, à en diminuer la valeur. Cela s'appelle quelquefois de la critique ; c'est d'un autre nom qu'il faudrait l'appeler. »

« On est calme, impartial, hésitera ; il reconnaîtra loyalement l'impossibilité de vidier le procès, faute de preuves convaincantes, visibles, palpables. »

« Les anciens nous laissent dans le doute et dans l'incertitude relativement à la situation de l'antique Ninive. Pourquoi ? c'est que déjà à une époque fort reculée il ne restait plus de preuves, c'est-à-dire de vestiges de la capitale des rois assyriens. »

« L'antique Ninive fut détruite de fond en comble. Ce fait capital est attesté par tous les témoignages, tant sacrés que profanes ; il explique ce qui précède. Les paroles du prophète : « Ninive sera anéantie, et on ne verra plus », ont été littéralement accomplies ; car ce ne sont pas d'inscriptions débris qu'on y a trouvés, mais des statues colossales intactes, mais des bas-reliefs conservant leurs lignes de sculpture les plus délicates, mais des chambres entières, mais des murs debout, mais des palais avec leur port, mais des peintures aux couleurs vives, et jusqu'à des traces d'incendie ; et cela non pas dans un point très-limité, mais dans un espace qui donnerait à Ninive une étendue fabuleuse. »

« Si ces belles et immenses ruines sont celles de Ninive, les anciens étaient tous ou aveugles en ne s'accordant pas entre eux sur la place que cette ville avait occupée. Et en présence des débris informes de la rivale de Ninive, ne devaient-ils pas avoir un insurmontable embarras ? Voilà plus de deux mille quatre cents ans que Ninive est ruinée, et il nous reste que quelques misérables briques de la fausse Babylone, dont il n'est resté que des débris merveilleux, et qui, au quatrième siècle de notre ère, du temps d'Ammin Marcellin, était encore au nombre des cités les plus splendides du pays. »

« D'ailleurs, l'état d'intégrité où sont les magnifiques monuments retirés de ces fouilles, n'éloigne-t-il pas de l'esprit toute idée d'une destruction violente comme celle dont on parle ? »

« On répond que ces ruines ayant été enfouies ont pu se conserver longtemps ; mais cette objection n'est pas sérieuse, car il faudrait supposer que la destruction de Ninive ne fut qu'un simulacre de destruction. Ces ruines n'ayant pu disparaître que lentement par un abaissement des bâties et un exhaussement graduel du sol, Hérodote, Cléodas, Xénophon et même Lucien auraient dû les avoir vues encore à l'état de terre, et alors toute incertitude aurait cessé. Ou bien, faut-il supposer que Cyaxare, au lieu de renverser Ninive, l'enterra malicieusement. Mais personne ne voudrait admettre une semblable supposition. Enfin, quels que soient leurs arguments, les partisans de l'authenticité des ruines de Ninive se trouveront toujours en contradiction flagrante avec les témoignages réunis de l'écriture sainte et des auteurs profanes, qui tous établissent, tout directement qu'indirectement, une destruction radicale de l'antique capitale des rois assyriens. »

« F. HOEFER. »

Un grand concert au bénéfice de madame veuve A. Romagnesi, sous le patronage des sociétés philotechnique et de enfants d'Apollon, dont M. Romagnesi était membre, sera donné à la salle Sainte-Cécile, le jeudi 28 février, à huit heures du soir. On y entendra, pour la partie vocale, mesdames Dorus-Gras, Gaveaux-Sabatier et Iweins d'Inclinn, MM. Poncharal, A. Dupont, Géraly et Iweins ; pour la partie instrumentale, M. J. Martin, M. M. Alard, Gouffé, Lebouc, C. Ney, Coche, Bannoux et Triébert. Entre les deux parties, M. J. Lesguillon prononcera l'éloge en vers de Romagnesi. — La foule sera nombreuse à ce concert, si tous ceux que les mélodies de l'aimable compositeur ont longtemps charmés se rendent à l'appel que nous leur adressons en faveur de sa veuve. — On se procure des billets au prix de 5 et de 3 fr. chez les principaux marchands de musique.

